

Finances locales en France

VERSION PROVISOIRE

GRANDES TENDANCES 2008-2009

2009, une année atypique et contrastée pour les finances locales

En 2009, l'**épargne de gestion** des collectivités locales enregistre une baisse pour la deuxième année consécutive (- 4,6 %, après - 3,8 % en 2008) tout en restant à un niveau élevé (37,3 milliards d'euros).

Cette diminution des marges de manœuvre financière s'observe alors même que les collectivités locales ont augmenté leur **pression fiscale** de 3,4 %, toutes taxes et toutes collectivités confondues, et bénéficient de bases d'imposition dynamiques. La hausse soutenue du **produit des quatre taxes directes locales** (69,8 milliards d'euros, + 7,7 %) ne permet pas de gommer toutes les contraintes existantes, tant sur les ressources que sur les dépenses.

Les recettes courantes (184,3 milliards d'euros, + 2,7 %) sont confrontées à une baisse très importante du **produit des droits de mutation** (7,0 milliards d'euros, - 26 %) et à une évolution limitée **des dotations de l'État** (45,8 milliards d'euros, +0,8 %). La diminution des transferts de compétences au titre de l'acte II de la décentralisation (environ 600 millions d'euros pour 2009, essentiellement des transferts de personnels, après 1,7 milliard d'euros en 2008) entraîne un ralentissement de la progression **des dépenses de gestion** (147,0 milliards d'euros, + 4,7 % après + 5,2 % en 2008) qui masque une accélération de l'évolution **des transferts versés et autres dépenses** (48,3 milliards d'euros, + 5,2 % après + 3,3 % en 2008).

Ces dépenses augmentent notamment sous l'effet d'un accroissement de la demande en matière de services et d'aides sociales, dans un contexte économique dégradé.

L'épargne brute, 32,1 milliards d'euros, diminue également, - 4,4 %, mais profite d'une baisse **des intérêts de la dette** (5,3 milliards d'euros, - 5,8 %), à la faveur notamment de la chute des taux courts observée depuis octobre 2008.

L'autofinancement, complété par **des recettes d'investissement hors emprunts** (15,6 milliards d'euros, + 40,8 %) particulièrement dynamiques grâce au versement anticipé du FCTVA dans le cadre du plan de relance, permet de financer l'investissement local hors dette à hauteur de 90 %.

L'investissement local hors dette diminue (50,9 milliards d'euros, - 2,7 %), conformément au cycle électoral communal, mais de manière moins forte qu'attendue, le plan de relance permettant d'amortir la baisse.

Son financement est complété par **un recours à l'endettement** de 5,1 milliards d'euros, après 7,7 milliards d'euros en 2008.

La dette des collectivités locales s'établira ainsi à 132,1 milliards d'euros fin 2009, et enregistrera une progression de 4,0 % par rapport à 2008. Le poids de la dette publique locale représentera 6,9 % du PIB à la fin de l'année 2009, soit 0,7 point de moins qu'il y a dix ans. ■

COMPTE SIMPLIFIÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Section de fonctionnement					Financement de l'investissement				
	2008/07 %	2008 Md€	2009/08 %	2009 Md€		2008/07 %	2008 Md€	2009/08 %	2009 Md€
RECETTES COURANTES	+ 3,1	179,6	+ 2,7	184,3	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	- 2,1	52,3	- 2,7	50,9
Recettes fiscales*	+ 4,0	106,7	+ 3,9	110,4	MOYENS DE FINANCEMENT	-	52,3	-	50,9
<i>dont produit 4 taxes</i>	+ 4,2	64,8	+ 7,7	69,8	Autofinancement	- 8,8	33,5	- 9,8	30,3
Dotations de l'État*	+ 1,1	45,0	+ 0,8	45,8	Dotations d'investissement	+ 9,8	8,5	+ 52,1	12,9
Autres recettes	+ 2,8	27,9	+ 1,1	28,2	Autres recettes	+ 5,6	2,5	+ 2,9	2,6
DÉPENSES DE GESTION	+ 5,2	140,5	+ 4,7	147,0	Flux net de dette (emprunts – remboursements)	-	7,7	-	5,1
Dépenses de personnel	+ 7,7	51,4	+ 4,9	53,9	<i>Emprunts nouveaux (hors opérations financières)</i>	+ 9,8	21,6	- 8,3	19,8
Achats de biens et de services	+ 4,3	43,1	+ 3,9	44,8	<i>Remboursements (hors opérations financières)</i>	+ 5,6	13,8	+ 5,9	14,7
Transferts versés et autres dépenses	+ 3,3	45,9	+ 5,2	48,3					
ÉPARGNE DE GESTION	- 3,8	39,1	- 4,6	37,3					
Intérêts de la dette	+ 9,7	5,6	- 5,8	5,3					
ÉPARGNE BRUTE	- 5,7	33,5	- 4,4	32,1					

* Évolutions à périmètre constant

Repères

Le « compte simplifié » des collectivités locales publié dans la Note de conjoncture de Dexia Crédit Local adapte et actualise, au sein du compte des administrations publiques locales publié par l'Insee, le sous-compte « collectivités locales » afin de lui donner une forme proche de celle de la comptabilité publique.

Ce sous-compte regroupe et consolide les budgets des entités suivantes (métropole et départements d'outre-mer) :

- collectivités territoriales à compétence générale : communes, départements et régions (budgets principaux et budgets annexes) ;
- groupements de communes à fiscalité propre : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, syndicats d'agglomération nouvelle ;
- syndicats intercommunaux à vocation unique, à vocation multiple et mixtes ;
- régies des collectivités locales (établissements publics locaux, etc.).

L'utilité de ce compte est de porter un regard d'ensemble sur l'activité et sur le comportement économique des collectivités locales.

La présentation du « compte simplifié » ne doit pas être interprétée comme le simple « total » des comptes des collectivités locales. En effet, d'une part, les masses financières sont consolidées (les flux croisés et les doubles comptes entre budgets sont éliminés) et, d'autre part, certaines notions, même adaptées, s'écartent encore des définitions adoptées en comptabilité publique.

Les données associées à chaque niveau de collectivités locales – communes, départements (hors Paris), régions, groupements

à fiscalité propre et syndicats – sont des prévisions quant à l'activité réelle de l'année ; en termes comptables, il s'agit d'une estimation des comptes administratifs (budgets principaux uniquement).

Le « compte simplifié » présente trois notions d'épargne :

- l'épargne de gestion (différence entre les recettes courantes et les dépenses de gestion) ;
- l'épargne brute (épargne de gestion diminuée des charges d'intérêt) ;
- l'autofinancement (épargne brute corrigée du flux de créances et de trésorerie).

La Note de conjoncture de Dexia Crédit Local, réalisée par la Direction des études, utilise pour ses estimations les travaux statistiques de différentes administrations : Direction générale des finances publiques, Direction générale des collectivités locales. Elle s'appuie également sur les informations tirées de ses partenariats avec SFL-Forum et les associations d'élus, notamment l'Association des maires de grandes villes de France, la Fédération des maires des villes moyennes, l'Assemblée des communautés de France et l'Association des communautés urbaines de France.

Les évolutions présentées, sauf mention contraire, sont des évolutions en valeur.

La notion de périmètre constant fait référence à la neutralisation du passage des compensations fiscales servant de variables d'ajustement pour l'indexation des concours financiers de l'État dans le champ des dotations. ■

Sommaire

■ Environnement macroéconomique	3	■ Les régions	14
■ Ensemble du secteur public local		■ Les départements	16
Section de fonctionnement	4	■ Les communes	18
Section d'investissement	8	■ Les groupements de communes	20
Perspectives	10	■ Marchés financiers	22
		■ Compte simplifié sur dix ans	23

Environnement macroéconomique

Vers une reprise timide en 2010 ?

Selon les prévisions du Fonds monétaire international d'octobre 2009, la profonde récession mondiale est terminée ; la reprise est amorcée, mais devrait toutefois être lente.

La contraction de l'activité mondiale atteindrait environ 1 % en 2009. La croissance mondiale anticipée pour 2010, bien que positive, serait plus faible qu'avant la crise (environ + 3 % en 2010, contre plus de 5 % en 2007).

Aux États-Unis, malgré les politiques monétaire et budgétaire menées par les autorités fédérales (politique de taux zéro de la Fed et plans de relance massifs), qui semblent permettre à l'économie de se stabiliser au second semestre de l'année, la contraction de l'activité pourrait atteindre 2,7 % en 2009 selon le FMI. En 2010, la croissance de l'économie américaine atteindrait 1,5 %.

La zone euro devrait sortir de la récession au second semestre 2009, et, d'après les prévisions du FMI, la contraction de l'activité atteindrait 4,2 % sur l'ensemble de l'année, après + 0,7 % en 2008. Le recul le plus important serait enregistré par l'Allemagne, première économie de l'Union européenne, avec - 5,3 %, contre - 5,1 % en Italie, - 4,4 % au Royaume-Uni et - 3,8 % en Espagne. Pour 2010, le FMI anticipe une reprise modérée, à hauteur de 0,3 %, tandis que le consensus des économistes prévoit en moyenne + 1,3 % (les écarts de prévisions sont assez forts et fluctuent entre 0,0 % et + 2,4 % selon les instituts).

L'inflation de la zone euro devrait rester faible en 2010 (+ 0,8 % selon le FMI, après + 0,3 % en 2009).

DEUX TRIMESTRES CONSÉCUTIFS DE HAUSSE DU PIB FRANÇAIS

Après quatre trimestres de repli, le **produit intérieur brut de la France** enregistre, à partir du printemps, deux trimestres consécutifs de hausse, à hauteur de 0,3 % chacun.

Au global, sur l'année 2009, le consensus des économistes anticipe un recul du PIB de 2,2 %.

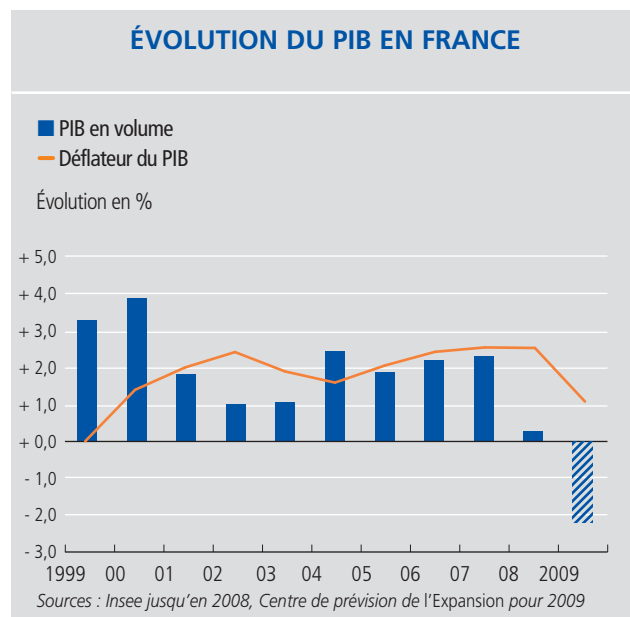
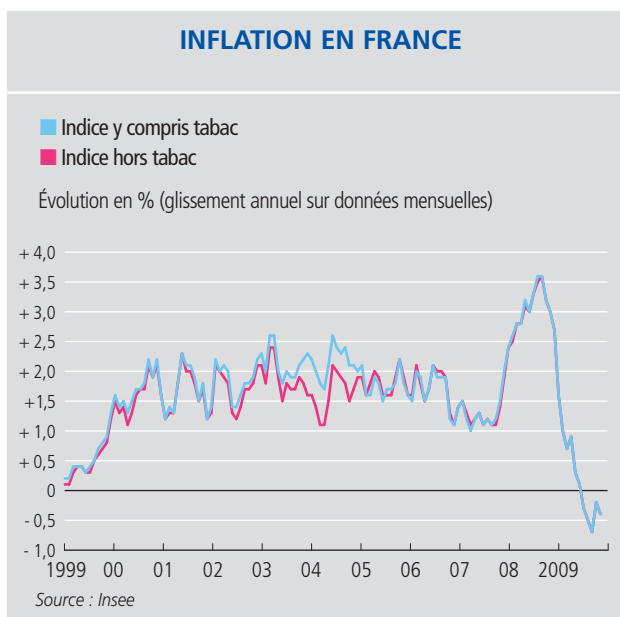
La consommation des ménages, traditionnellement le principal moteur de la croissance française, peine à repartir au troisième trimestre (+ 0,0 %), après + 0,3 % enregistré le trimestre précédent, et - 1,4 % au premier trimestre. Le marché du travail continue de se détériorer et le maintien du chômage à un niveau élevé pèse sur le moral des ménages.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le consensus des économistes prévoit une hausse modérée de l'ordre de 0,6 %.

L'investissement continue de se contracter sous l'effet des baisses conjointes des investissements des entreprises non financières (- 0,7 % au troisième trimestre après - 1,0 % au trimestre précédent), de celles des ménages (- 2,9 %, après - 2,2 %), et des administrations publiques (- 0,9 %, après + 0,2 %). Au global, l'investissement enregistre un recul de 1,4 % au troisième trimestre après - 1,2 % au trimestre précédent et devrait s'inscrire à - 6,8 % sur l'ensemble de l'année 2009 selon le consensus des économistes.

Avec une reprise plus dynamique **des exportations** (+ 2,3 % au troisième trimestre, après + 0,6 % au trimestre précédent) que **des importations** (+ 0,4 %, après - 2,6 % au trimestre précédent), le **solde du commerce extérieur** contribue positivement à la croissance à hauteur de 0,4 %, après + 0,9 %.

Selon le consensus des économistes, **l'évolution du PIB pourrait atteindre + 1,2 % en 2010**, mais les prévisions de croissance oscillent selon les instituts autour de cette moyenne entre + 0,2 % et + 2,5 % et reflètent bien le contexte d'incertitude actuel. **La hausse des prix** pourrait se limiter à 1,4 % sur l'ensemble de l'année 2010. ■



Baisse de l'épargne malgré une hausse de la pression fiscale

Les recettes courantes ralentissent en 2009 (+ 2,7 % après +3,1 % en 2008). Leur évolution se caractérise notamment par deux mouvements opposés : une hausse du produit quatre taxes (+ 7,7 %) portée par une augmentation de la pression fiscale et des bases dynamiques, et une forte baisse des droits de mutation (- 26 %). La diminution des transferts de compétences entraîne un ralentissement des dépenses de gestion (+ 4,7 % après + 5,2 % en 2008), toutefois orientées à la hausse en raison notamment de l'accélération des dépenses d'aide sociale. Malgré des intérêts en baisse (- 5,8 %), l'épargne brute enregistre une baisse de 4,4 %.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement perçues par les collectivités locales progressent de 2,7 % en 2009 pour atteindre un montant de 184,3 milliards d'euros.

RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales des collectivités locales s'élèvent à 110,4 milliards d'euros en 2009, en hausse de 3,9 % par rapport à 2008, à périmètre constant.

PROGRESSION DES BASES D'IMPOSITION

En 2009, les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties progressent de manière soutenue : + 4,7 % pour la taxe d'habitation (après + 3,4 % en 2008) et + 15,3 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (après + 3,4 % en 2008), le département de Paris prélevant pour la première année un produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (hors Paris, la hausse s'élève à + 4,5 %). Deux facteurs expliquent le dynamisme de ces bases :

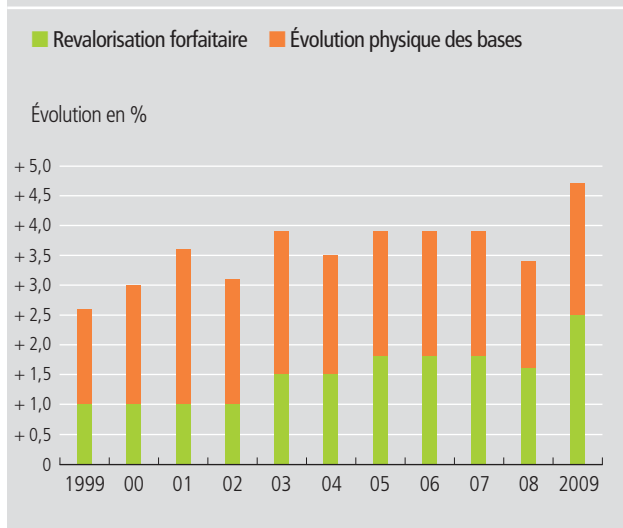
- une forte revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour les logements existants (+ 2,5 % en 2009, après + 1,6 % en 2008) ;
- l'évolution du marché de la construction neuve qui génère un accroissement de la matière imposable (le nombre de logements déclarés commencés en 2007 est resté à un niveau très élevé, avec près de 440 000 unités).

Les bases de taxe professionnelle enregistrent en 2009 une progression plus soutenue que celle observée en 2008 (+ 4,8 %, contre + 3,6 % en 2008). Les mouvements observés sur les créations et les défaillances d'entreprises – un ralentissement pour les créations (+ 1,8 % en 2008, contre + 13 % en 2007) et une accélération pour les défaillances (+ 13,1 % en 2008, contre + 7,5 % en 2007) – reflètent le retournement conjoncturel, qui n'est cependant pas encore répercuté sur les bases de taxe professionnelle ; ces dernières bénéficient en 2009 d'une plus forte croissance du volume d'investissement réalisé par les entreprises en 2007 (+ 8,7 % en volume, après + 4,2 % en 2006).

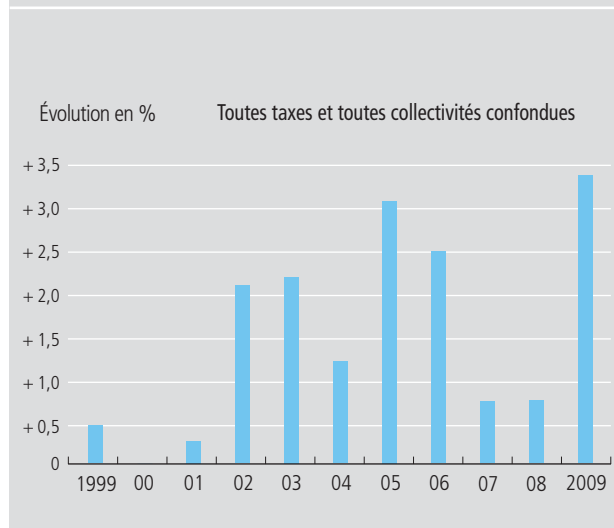
HAUSSE DE LA PRESSION FISCALE

Les taux de la fiscalité directe locale, toutes taxes et toutes collectivités confondues, progressent de 3,4 % en 2009

ÉVOLUTION DES BASES DE TAXE D'HABITATION



ÉVOLUTION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX



(après + 0,8 % en 2007 et 2008). Cette hausse de la pression fiscale est principalement le fait des départements (+ 6,3 %), et des communes et de leurs groupements (+ 2,3 %). Les régions, quant à elles, enregistrent une quasi-stabilité de leur taux d'imposition (+ 0,7 %).

FORTE HAUSSE DU PRODUIT DES QUATRE TAXES

Le produit voté, qui progresse sous l'effet de l'accroissement des bases et des taux d'imposition, est diminué du prélèvement opéré par l'État depuis 2007 pour financer une partie du dégrèvement accordé aux entreprises afin de limiter leur cotisation de taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée. Ce prélèvement s'élève à 1,1 milliard d'euros en 2009, soit 380 millions d'euros de plus qu'en 2008 (contre une augmentation d'environ 120 millions d'euros entre 2007 et 2008). Il correspond au produit des accroissements de taux votés depuis 2006, et pour partie en 2005, appliqués aux bases des entreprises bénéficiant du plafonnement à la valeur ajoutée (autour de 47 % des bases de taxe professionnelle notifiées au niveau national).

Alors que **le produit « brut » des quatre taxes directes locales** (71,0 milliards d'euros) progresse de 8,3 % en 2009 (après + 4,3 % en 2008), **le produit « net » du prélèvement** s'accroît de 7,7 % en 2009 (après + 4,2 % en 2008) pour atteindre 69,8 milliards d'euros.

Le produit perçu (71,4 milliards d'euros), qui inclut les compensations fiscales ne jouant pas le rôle de variables d'ajustement pour l'indexation des concours financiers de l'État, enregistre une accélération en 2009 (+ 6,8 %, après + 2,7 % en 2008).

PROGRESSION DES NOUVELLES RECETTES FISCALES

Les nouvelles ressources fiscales perçues en compensation des transferts de compétences ou en substitution de dotations de l'État, représentent environ 12 % des recettes fiscales des collectivités locales et atteignent 13,4 milliards d'euros en 2009 (en hausse de 7,5 % par rapport à 2008).

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) perçue en 2009 s'élève à 9,6 milliards d'euros :

- 5,8 milliards d'euros reviennent aux départements principalement en contrepartie de la décentralisation du RMI et de la généralisation du Revenu de solidarité active en juin 2009 ;
- 3,8 milliards d'euros sont perçus par les régions, dont 3,2 milliards au titre de la compensation des compétences transférées dans le cadre de la loi « Libertés et responsabilités locales » et un peu plus de 650 millions d'euros mobilisés grâce à la modulation régionale des tarifs de TIPP portée à son maximum en 2009 par la quasi-totalité des régions.

Cette ressource progresse au fur et à mesure des transferts de compétences et sous l'effet des hausses de tarifs décidées par les régions, l'assiette constituée des quantités consommées de produits pétroliers étant stable depuis plusieurs années, voire en légère baisse.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) perçue par les départements atteint 3,1 milliards d'euros en 2009 et est destinée à compenser les compétences transférées depuis 2005 (2,2 milliards d'euros) et à financer les services départementaux d'incendie et de secours (un peu moins de 900 millions d'euros).

Enfin, **la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage** perçue par les régions s'élève à 700 millions d'euros en 2009 (cette ressource progresse depuis 2008 comme la masse salariale des entreprises).

CHUTE DU PRODUIT DES DROITS DE MUTATION

Les autres recettes fiscales s'élèvent à 25,6 milliards d'euros en 2009, en baisse de 6,3 %, après -1,3 % en 2008.

Ce ralentissement provient essentiellement de **la baisse du produit des droits de mutation** perçu par les communes et les départements (7,0 milliards d'euros de produit perçu au total en 2009). Après des hausses annuelles autour de 15 % entre 2004 et 2006, et un ralentissement en 2007 (+ 5,2 %), le produit des droits de mutation enregistre une diminution depuis 2008 (- 9,4 %). Sur les dix premiers mois de l'année 2009, l'évolution observée des droits de mutation présente une forte baisse de 30 % par rapport aux mêmes mois de l'année 2008.

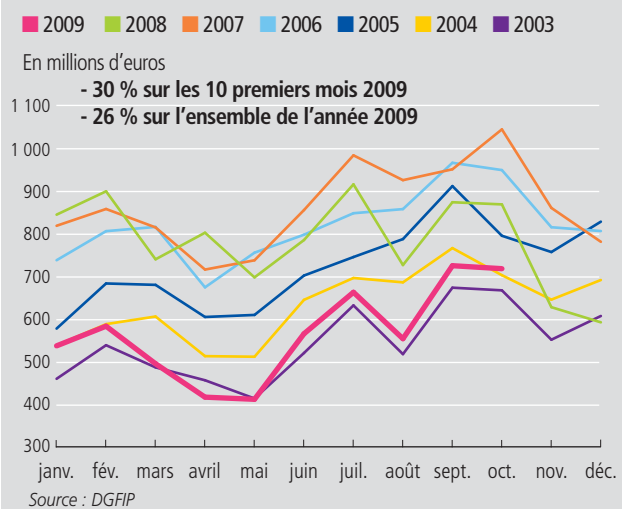
Au global, compte tenu du profil infra-annuel et de la forte baisse observée fin 2008, la baisse des droits de mutation est évaluée à 26 % sur l'ensemble de l'année 2009, soit une perte de 1,9 milliard d'euros pour les départements et de près de 600 millions d'euros pour les communes.

Le versement transport perçu par les communes et leurs groupements s'élève à 6,1 milliards d'euros en 2009. Depuis 2008, le produit du versement transport tend désormais à progresser au rythme de l'assiette imposable constituée de la masse salariale des établissements assujettis (de l'ordre de + 3 %).

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçu par les communes et leurs groupements, 5,4 milliards d'euros en 2009, progresse plus vite qu'en 2008 (+ 7,1 %, contre + 4,9 % en 2008) en raison notamment d'une croissance plus soutenue de l'assiette imposable, proche de celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit des cartes grises perçu par les régions s'élève à 2,0 milliards d'euros en 2009 et enregistre une évolution modérée de 1,5 %, similaire à celle de 2008 ; malgré une augmentation des tarifs décidée par un quart des régions, le produit fiscal subit les effets de la baisse des immatriculations de véhicules (- 4,0 % pour les véhicules neufs sur les neuf premiers mois de l'année 2009).

PRODUIT MENSUEL DES DROITS DE MUTATION



Secteur public local

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des dotations de fonctionnement atteint 45,8 milliards d'euros en 2009 et progresse de 0,8 % à périmètre constant.

L'ensemble des concours financiers de l'État, à l'exclusion des subventions versées par les divers ministères et des dégrèvements d'impôts locaux, évolue en 2009 comme l'inflation prévisionnelle de l'année (+ 2,0 % en 2009).

Cette indexation a également été retenue pour la principale dotation, la dotation globale de fonctionnement (DGF). Le montant de DGF à répartir entre les collectivités s'élève ainsi à 40,8 milliards d'euros.

Les montants de la dotation générale de décentralisation (DGD) et de la DGD relative à la formation professionnelle ont été gelés en 2009, et atteignent respectivement 1,4 milliard d'euros et 1,7 milliard d'euros.

La dotation élu local représente 65 millions d'euros et la dotation spéciale instituteurs, 37,5 millions d'euros.

Afin d'amortir la prise en compte du Fonds de compensation de la TVA en 2009 dans le périmètre global des concours financiers de l'État, plusieurs compensations fiscales (1,2 milliard d'euros, -18 %) servent de variable d'ajustement : dotation de compensation de la taxe professionnelle (595 millions d'euros), compensation de TP au titre de la réduction pour création d'établissement (43 millions d'euros), compensation de TP au titre de la réduction de la fraction « recettes » (300 millions d'euros) et compensation d'exonération des parts départementales et régionales de foncier non bâti agricole (216 millions d'euros).

De nouvelles variables d'ajustement sont ajoutées en 2009 (407 millions d'euros, en baisse d'environ 20 %) : il s'agit de compensations d'exonérations qui englobent diverses compensations fiscales au titre des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ou de la taxe professionnelle accordées dans le cadre des politiques de zonage et de logement social.

AUTRES RECETTES

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 28,2 milliards d'euros en 2009 et enregistrent une progression proche de celle observée en 2008 (+ 1,1 %, après + 2,8 % en 2008).

Parmi elles, les recettes tarifaires (environ 19,0 milliards d'euros en 2009) sont constituées du produit de la vente de biens et de services aux usagers. Leur évolution est fonction de l'offre de nouveaux services et de l'amélioration de la qualité, de la hausse du nombre d'usagers et de l'augmentation des tarifs décidées par les exécutifs locaux. Leur taux de progression a ralenti ces deux dernières années, évoluant de + 2,3 % en 2009, après + 2,1 % en 2008.

Les transferts versés aux collectivités locales et les autres recettes (un peu plus de 9,0 milliards d'euros en 2009, en baisse de 1,2 %) comprennent notamment les versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).

Les recettes de la CNSA (CSG et contribution solidarité autonomie - CSA) sont impactées par la crise, et ont dû être révisées à la baisse à hauteur d'environ 120 millions d'euros. Les crédits alloués aux départements ont ainsi enregistré une baisse, et s'élèvent à 2,1 milliards d'euros en 2009, dont 1,5 milliard pour financer les dépenses d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), plus de 500 millions pour couvrir le coût de la Prestation de compensation du handicap (PCH)

et 60 millions pour les Maisons départementales des personnes handicapées.

Le FMDI avait été créé en 2006 afin d'accompagner les départements dans leur politique de retour à l'emploi au bénéfice des publics en difficulté après le transfert du Revenu minimum d'insertion (RMI). Pour faciliter la mise en place du Revenu de solidarité active (RSA), le montant 2008 du fonds a été reconduit en 2009, soit 500 millions d'euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion des collectivités locales, d'un montant de 147,0 milliards d'euros en 2009, enregistrent une progression de 4,7 %, contre + 5,2 % en 2008. Avec des charges d'intérêt qui s'élèvent à 5,3 milliards en 2009 (- 5,8 % par rapport à 2008), les dépenses de fonctionnement atteignent 152,3 milliards d'euros, en hausse de 4,3 % en 2009.

FRAIS DE PERSONNEL

Les charges de personnel des collectivités locales atteignent 53,9 milliards d'euros en 2009 ; leur progression tend à ralentir (+ 4,9 % en 2009, après + 7,7 % en 2008) principalement en raison d'un impact moins fort des transferts de personnels. Outre la prise en charge par les départements et les régions des nouveaux personnels transférés par l'État, les facteurs explicatifs de l'évolution des frais de personnel résident dans la revalorisation des salaires des fonctionnaires, l'effet de l'avancement automatique du personnel en place et la progression des effectifs.

En 2009, le point d'indice de la fonction publique a fait l'objet d'une revalorisation en deux temps : + 0,5 % au mois de juillet et + 0,3 % au mois d'octobre, après une hausse de même ampleur en 2008. Compte tenu des effets « année pleine » des revalorisations ainsi opérées, l'accroissement de la masse salariale des collectivités locales atteint 0,6 % en 2009. Cette mesure générale est complétée par la reconduction en 2009 de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) qui vise à rattraper l'inflation enregistrée sur la période 2003-2007 ; tous les agents sont concernés par cette reconduction et non, comme prévu initialement, les seuls agents bloqués au sommet de corps ou de grade.

Les effectifs (hors transferts de personnel) continuent de progresser en 2009. Selon l'enquête annuelle réalisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 34 850 recrutements étaient envisagés par l'ensemble des collectivités locales en 2009, c'est-à-dire 2 % des effectifs présents en 2008 toutes collectivités confondues. Selon les statistiques de la Direction de l'animation et de la recherche des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, à la fin du premier semestre 2009, le nombre de contrats aidés (contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi) parmi les effectifs des collectivités locales s'élève à près de 40 000, contre environ 35 000 à la fin de l'année 2008.

Le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) de l'Éducation nationale s'achève en 2009 (11 800 équivalents temps plein transférés au 1^{er} janvier 2009), après 31 000 agents en 2008 et 45 000 agents transférés en 2007. Il ouvre un droit à compensation évalué à 405 millions d'euros, dont 209 millions d'euros au profit des départements et 196 au profit des régions. En 2009, le transfert des personnels des Directions départementales de l'équipement (DDE) du

ministère de l'Équipement vers les conseils généraux se poursuit et ouvre un droit à compensation représentant environ 100 millions d'euros en 2009 pour les départements. Au 1^{er} janvier 2010, environ 5 000 équivalents temps plein doivent encore être transférés sur 31 500 agents transférables.

ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES

Les achats de biens et de services, qui correspondent aux dépenses quotidiennes des collectivités locales, constituent le deuxième poste de dépenses après les frais de personnel. D'un montant de 44,8 milliards d'euros, ils progressent de 3,9 % en 2009, contre 4,3 % en 2008.

Leur progression résulte de deux effets :

- **un effet « volume »** en partie lié à l'accroissement des effectifs, impliquant des dépenses supplémentaires en termes notamment d'équipements, de fournitures de bureaux et de matériel informatique, et à l'amélioration ou l'augmentation des services rendus à la population ;
- **un « effet prix »** qui retrace le coût des diverses composantes de la dépense publique locale. La forte baisse du prix des combustibles et carburants (- 34 % sur les huit premiers mois de l'année 2009, comparés aux mêmes mois de l'année 2008) permet d'alléger les coûts induits par le fonctionnement des services de transports ou de ramassage des ordures ménagères. Les autres indices de prix de l'Insee intéressant les collectivités locales (électricité, produits alimentaires) sont stables sur les huit premiers mois 2009.

TRANSFERTS VERSÉS ET AUTRES DÉPENSES

Les transferts versés et autres dépenses, d'un montant de 48,3 milliards d'euros, enregistrent une progression plus dynamique en 2009 (+ 5,2 %, après + 3,3 % en 2008) en raison notamment de l'augmentation des prestations sociales et du marché de l'emploi détérioré.

Les transferts versés, essentiellement en direction des ménages au titre de l'aide sociale départementale, s'accroissent en 2009. **Le Revenu minimum d'insertion (RMI)**, principale prestation prise en charge par les départements, est remplacé à compter du 1^{er} juin 2009 par **le Revenu de solidarité active (RSA)**, englobant également les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (API). Aux 6,1 milliards d'euros au titre de l'allocation du RMI, il convient par conséquent d'ajouter 322 millions d'euros correspondant au coût net lié à la mise en place du RSA pour une demi-année. Les dépenses générées par **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, dont plus de 5,2 milliards d'euros pour les seules allocations, commencent à décélérer avec une hausse de l'ordre de 4 % en 2009, après des hausses comprises entre 6 et 8 % les deux années précédentes.

Les dépenses liées à **la Prestation de compensation du handicap (PCH)**, près de 700 millions d'euros, poursuivent leur montée en charge en 2009, en lien avec la croissance du nombre de bénéficiaires (avec 58 200 bénéficiaires fin décembre 2008, les effectifs ont doublé en un an). Pour rappel, en 2006, première année de mise en œuvre de la PCH, les dépenses des départements à ce titre s'élevaient à moins de 100 millions d'euros, puis ont atteint un peu moins de 300 millions d'euros en 2007 et ont ensuite doublé en 2008 (plus de 550 millions d'euros).

Les autres dépenses de gestion enregistrent un rythme d'évolution proche de celui de 2008, (environ + 4 % en 2009, après des hausses supérieures à 6 % les années précédentes), les prin-

cipaux transferts de compétences (hors personnel) prévus par la loi « Libertés et responsabilités locales » ayant eu lieu sur les années précédentes. Les droits à compensation au titre des transferts 2009 s'élèvent à environ 100 millions d'euros.

ÉPARGNE ET INTÉRÊTS DE LA DETTE

Après s'être stabilisée en 2007, **l'épargne de gestion** dégagee par les collectivités locales sur les opérations courantes (37,3 milliards d'euros en 2009) se réduit depuis deux ans ; elle recule d'environ 1,8 milliard d'euros en 2009, soit une baisse de 4,6 %, après - 3,8 % en 2008. Cette érosion de l'épargne s'explique à la fois par le ralentissement des recettes courantes (+ 2,7 %, après + 3,1 % en 2008), conséquence notamment de la forte baisse des droits de mutation, mais aussi par la hausse des charges au titre de l'aide sociale.

En zone euro, la Banque centrale européenne a procédé à sept baisses successives de son principal taux directeur depuis le point haut de juillet 2008 (de 4,25 % à 1 % en mai 2009).

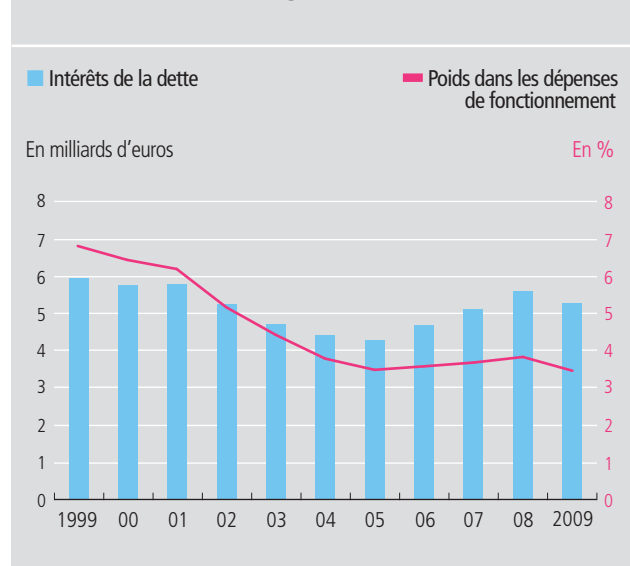
Les taux courts du marché monétaire ont restés orientés à la baisse sur les dix premiers mois de l'année 2009 ; l'Euribor 12 mois a ainsi chuté de près de 180 points de base depuis le mois de janvier 2009, et même de plus de 400 points depuis son point haut d'octobre 2008 (il s'inscrit à 1,24 % début novembre).

Les taux longs, après avoir débuté l'année 2009 à un point bas (autour de 3,42 %), comptaient 60 points de base supplémentaires au mois de juin, avant de redescendre à un niveau de 3,53 % début novembre.

Sous l'effet des mouvements baissiers, **les charges d'intérêt** enregistrent en 2009 une diminution pour la première fois depuis 2005 : - 5,8 % en 2009, après + 9,7 % en 2008, et atteignent 5,3 milliards d'euros.

L'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette, enregistre une nouvelle baisse en 2009 avec un recul de 4,4 %, après - 5,7 % en 2008. D'un montant de 32,1 milliards d'euros, elle est destinée au financement des investissements. ■

INTÉRÊTS DE LA DETTE



Baisse de l'investissement local moins forte qu'attendue

L'investissement local (50,9 milliards d'euros) enregistre une baisse pour la deuxième année consécutive (- 2,7 %, après - 2,1 % en 2008) conformément à la tendance observée en début de mandat municipal. La mise en place du plan de relance et la volonté des collectivités locales de s'y associer ont cependant permis d'atténuer la contraction de l'investissement. Les ressources propres (fortement accrues par le remboursement anticipé du FCTVA) financent 90 % des investissements. Le recours à l'endettement diminue et couvre les 10 % restants.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES INDICES DE COÛTS EN FORT RALENTISSEMENT

Après une année 2008 caractérisée par un contexte de coûts élevés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'évolution des index BT01 (pour le bâtiment) et TP01 (pour les travaux publics) a fortement ralenti en 2009 faisant suite à la chute des prix du pétrole amorcée en septembre 2008. Même si le prix du baril a progressé sur l'année 2009, passant de 40 \$ en décembre 2008 à 73 \$ en octobre 2009, sur les dix premiers mois de l'année 2009, comparés à ceux de 2008, le prix du pétrole a diminué de 45 %. Cette diminution se répercute sur les coûts dans le secteur du BTP. En octobre 2009 comparé au même mois de 2008, la baisse des index BT01 et TP01 se situe respectivement à - 1,8 % et - 2,2 %. Cependant, sur les sept premiers mois de l'année 2009, comparés à la même période 2008, la hausse de l'index BT01 se limite à 0,9 %, et l'index TP01 est quasiment stable (- 0,2 %).

AMÉLIORATION DE L'ACTIVITÉ EN FIN D'ANNÉE

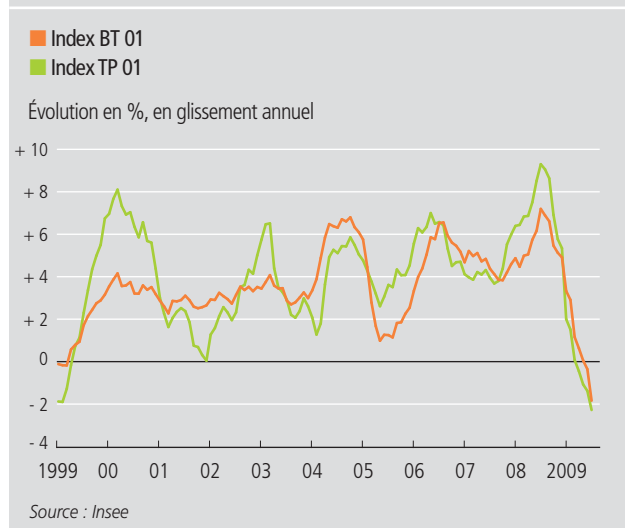
S'agissant du volume des investissements, les enquêtes de conjoncture des fédérations professionnelles témoignent d'une activité en forte baisse sur le premier semestre, mais laissent envisager une amélioration sur le second semestre,

permettant de limiter la contraction de l'activité dans un contexte difficile.

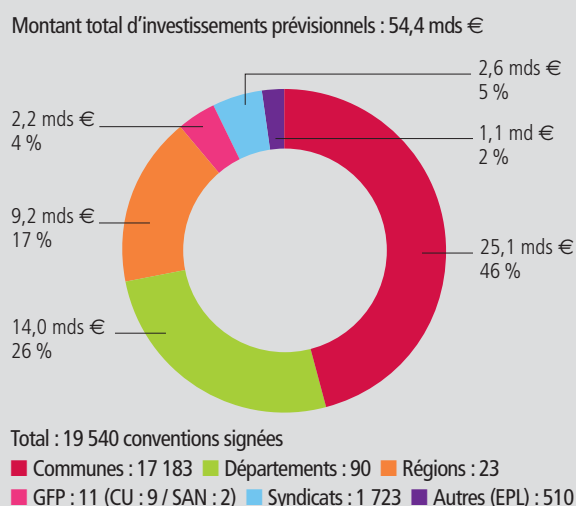
La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) fait état d'un sensible ralentissement d'activité au premier semestre 2009 (- 10 % en volume sur les travaux réalisés par rapport à la même période 2008) qui s'explique par les conditions climatiques ainsi que par la forte baisse des investissements privés et le démarrage progressif de ceux des collectivités locales. Elle s'avère cependant plus optimiste pour la deuxième partie de l'année, envisageant un redressement de l'activité, en particulier de celle résultant de la commande publique. Sur l'ensemble de l'année, la FNTP estime le repli de l'activité à 6 % en volume.

La Fédération française du bâtiment (FFB) constate également une bonne résistance du secteur en 2009. Il bénéficie de plusieurs mesures spécifiques dont le plan de relance qui a permis d'inverser la tendance en matière d'investissement public. Alors que les autorisations de construire dans le non-résidentiel privé (hors commerce) baissent de 14,4 % (en glissement annuel sur le premier semestre), les permis pour les bâtiments administratifs progressent de 6,4 %. Sur le premier semestre 2009, la production de l'ensemble du secteur a reculé de 5,1 % en volume.

COÛTS DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS



CONVENTIONS SIGNÉES DANS LE CADRE DU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU FCTVA



NOUVEAU REcul DE L'INVESTISSEMENT LOCAL

En 2009, la conjonction de deux principaux facteurs laissait envisager une baisse significative de l'investissement local :

- en début de mandat municipal, l'investissement est généralement orienté à la baisse, le temps pour les équipes nouvellement élues de mettre en place les projets d'équipement ;
- en période de crise économique, certaines recettes, plus sensibles à la conjoncture, sont en baisse, et inversement certaines dépenses sont orientées à la hausse, induisant une réduction des marges de manœuvre et par conséquent un repli de l'investissement.

Cependant, la mise en œuvre du **plan de relance** et sa mesure phare du remboursement anticipé du FCTVA, pour les collectivités locales s'engageant à investir en 2009 plus que la moyenne de leurs investissements 2004-2007, ont permis d'amortir la baisse prévue des dépenses d'investissement.

Pour la deuxième année consécutive, et après cinq années de forte augmentation (+ 8,0 % en moyenne entre 2002 et 2007), **les dépenses d'investissement des collectivités locales** (hors remboursements de dette) enregistrent un recul relativement modéré de 2,7 % en 2009 (après - 2,1 % en 2008) et représentent un montant de 50,9 milliards d'euros.

Ce recul de l'effort d'investissement s'explique essentiellement par la baisse observée pour le secteur communal. Les dépenses d'investissement des communes se réduisent de 3,1 %, après une diminution de 7,5 % en 2008. Toutefois, la baisse doit être relativisée, car elle est habituellement plus importante à ce moment du cycle électoral (sur les deux derniers mandats municipaux, les baisses en deuxième année s'établissaient à - 7,9 % en 2002 et - 12,3 % en 1996).

L'investissement des groupements à fiscalité propre diminue (- 3,0 %, après - 0,4 % en 2008).

Les départements enregistrent un léger recul de leurs dépenses d'investissement, -1,1 %, après + 3,1 % en 2008.

Seules les régions enregistrent une progression, la hausse reste toutefois modérée, + 1,3 %, après + 3,2 % en 2008.

MOYENS DE FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités locales sont financées à hauteur de 59,4 % par l'autofinancement, qui s'élève à

30,3 milliards d'euros après prise en compte des sommes déposées au Trésor, à hauteur de 30,5 % par les recettes d'investissement et pour 10,1 % par le recours à l'endettement.

Les recettes d'investissement hors emprunts s'élèvent à 15,6 milliards d'euros, en forte hausse de 40,8 % par rapport à 2008. Elles sont composées pour un montant de 12,9 milliards d'euros de dotations et participations et pour un montant de 2,6 milliards d'euros d'autres recettes d'investissement provenant notamment de fonds de concours européens et d'organismes publics.

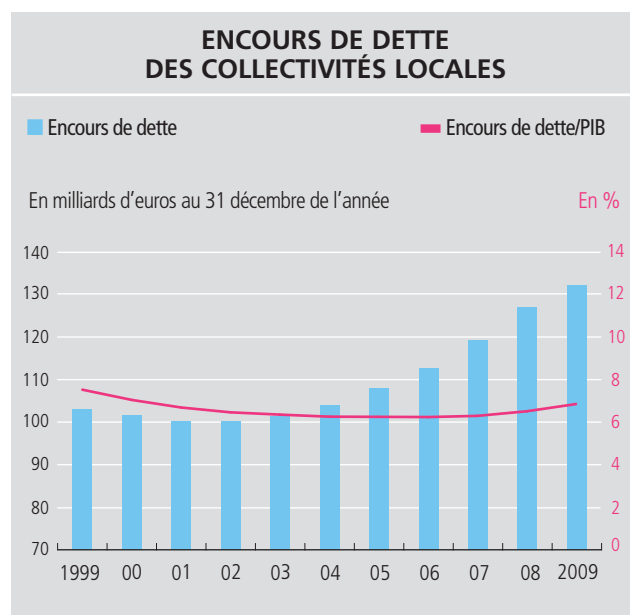
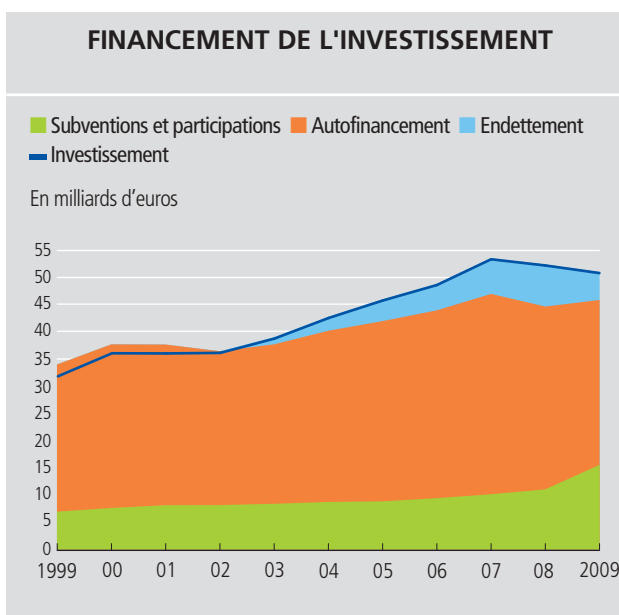
Parmi les dotations de l'État, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) constitue la composante principale, avec un montant de 5,9 milliards d'euros en 2009 auquel il convient d'ajouter le versement anticipé de 3,8 milliards d'euros que les collectivités locales auraient normalement perçu au titre du FCTVA de 2010. Les autres dotations (dotation globale d'équipement, dotation d'équipement des établissements scolaires du second degré, amendes forfaitaires de police de la circulation) représentent un montant de près de 3,2 milliards d'euros.

DIMINUTION DU RECOURS À L'ENDETTEMENT

Les emprunts nouveaux (19,8 milliards d'euros) sont en recul de 8,3 % (après une augmentation de 9,8 % en 2008). **Les remboursements** enregistrent une progression de 5,9 % (après + 5,6 % en 2008) et atteignent 14,7 milliards d'euros. Ces montants ne prennent pas en compte les opérations de gestion active de la dette, neutres sur le plan budgétaire, qui permettent aux collectivités locales de tirer parti des conditions du marché et de modifier les caractéristiques de leur encours.

Le flux net de dette, qui correspond à la différence entre les emprunts et les remboursements, s'établit à 5,1 milliards d'euros en 2009, après 7,7 milliards d'euros l'année précédente.

L'encours de dette des collectivités locales s'établira ainsi à 132,1 milliards d'euros fin 2009, et enregistrera une progression de 4,0 % par rapport à 2008. Le poids de la dette publique locale représentera 6,9 % du PIB, soit 0,7 point de moins qu'il y a dix ans. ■



Perspectives : réforme fiscale et enjeux en matière d'investissement

L'année 2010 sera marquée par la première étape de la réforme de la taxe professionnelle et par une indexation des concours financiers de l'État versés aux collectivités locales (hors FCTVA) limitée à la moitié de l'inflation. Bien que présentant une situation financière globalement saine, les collectivités locales pourraient limiter le redémarrage de leurs investissements, même si de nombreux projets d'équipement, menés dans le cadre des grands enjeux nationaux (Contrats de projet État-région, loi Handicap, Grenelle de l'environnement), sont d'ores et déjà à l'étude.

PERSPECTIVES POUR 2010...

RECETTES FISCALES: PREMIÈRE ÉTAPE DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

En 2010, les recettes fiscales des collectivités locales bénéficieraient, selon le projet de loi de finances (PLF), d'une **revalorisation forfaitaire des bases d'imposition** de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,2 % (correspondant à l'inflation prévisionnelle pour 2010), plus réduite qu'en 2009 (+ 2,5 %).

Par ailleurs, les régions auront la possibilité de mettre en place **une modulation supplémentaire de tarifs de TIPP** pour financer les projets d'infrastructures de transport alternatif à la route. Cette modulation ne pourrait excéder 0,73 euro par hectolitre pour l'essence et 1,35 euro par hectolitre pour le gazole, ce qui permettrait aux régions de dégager plus de 450 millions d'euros. Cette année serait surtout marquée par l'instauration d'une **compensation relais** qui ferait le lien entre, d'une part, la réforme de la taxe professionnelle et la création de la contribution économique territoriale (CET) appliquée aux entreprises dès 2010 et, d'autre part, sa concrétisation pour les collectivités locales en 2011. La compensation relais permettra aux collectivités locales de recevoir en 2010 un produit égal au produit de taxe professionnelle perçu en 2009 ou, s'il est supérieur, au produit issu en appliquant aux bases de taxe professionnelle 2010 le taux de taxe professionnelle de 2008 en vigueur sur le territoire de la collectivité locale. Les communes et les EPCI, seuls bénéficiaires de la cotisation locale d'activité (CLA), composante de la CET, pourront majorer la compensation relais. Elle pourra ainsi être augmentée de 84 % du produit des bases de la CLA multiplié par l'écart entre un taux relais, voté en 2010 par les communes et les EPCI à fiscalité propre, et le taux de taxe professionnelle de 2009. Les mesures dérogatoires de « déliaison » des taux seront supprimées.

Ces dispositions sont présentées ici dans leur version provisoire, et pourront être modifiées lors des débats parlementaires (voir encadré « Réforme de la TP », page 12).

INDEXATION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT SUR LA MOITIÉ DE L'INFLATION PRÉVISIONNELLE

Pour 2010, le PLF prévoit que la quasi-totalité des concours financiers de l'État aux collectivités locales (50,8 milliards d'euros, hors impact de la compensation relais inscrite en prélèvements sur recettes) ne devrait plus progresser que de la moitié de l'inflation prévisionnelle (+ 0,6 %) ou, en incluant le FCTVA, de l'inflation prévisionnelle (+ 1,2 %). Cette indexation de 0,6 %

entraînerait une progression des dotations de 268 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2009, à champ constant.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), d'un montant de 41,1 milliards d'euros, progresserait également de la moitié de l'inflation, ce qui permettrait de dégager des marges de manœuvre pour les autres dotations. Ainsi, après un gel en 2009, **les dotations d'investissement** (dotation globale d'équipement des communes et des départements, dotation d'équipement scolaire des départements et régions et dotation de développement rural) seraient indexées sur l'inflation, et la baisse **des variables d'ajustement** serait limitée à 3,6 %.

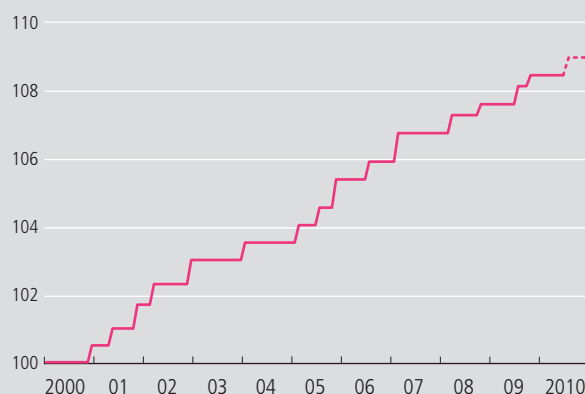
Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) serait à nouveau reconduit pour un montant identique à celui de 2009, soit 500 millions d'euros.

DÉPENSES DE GESTION: VERS LA FIN DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Les dépenses de gestion des collectivités locales ont été marquées depuis le début des années 2000 par le transfert ou la création de nombreuses compétences (APA, RMI, acte II de la décentralisation). En 2010, la gestion par les départements du **Revenu de solidarité active** « socle » (RSA) en année

POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Indice base 100 en janvier 2000



pleine viendra accentuer l'évolution des dépenses courantes. Son coût net (après prise en compte du gain résultant de l'incorporation des anciennes mesures d'intéressement à la reprise d'activité dans le périmètre du RSA « chapeau » financé par l'État) est estimé en année pleine à plus de 600 millions d'euros.

Les autres transferts de compétences, notamment le transfert des personnels des routes, du domaine public fluvial et des ports maritimes ou encore des personnels chargés de la gestion du fonds de solidarité pour le logement, concerneraient des montants d'environ 80 millions d'euros.

En lien avec ce fort ralentissement des transferts de personnel, **les charges de personnel** progresseraient moins rapidement, mais supporteraient cependant l'effet des revalorisations du point d'indice d'ores et déjà programmées. Selon les déclarations du ministre du Budget et de la Fonction publique lors de l'ouverture des discussions salariales fin juin 2009, **le point d'indice de la fonction publique** serait revalorisé de 0,5 % en juillet 2010 et 2011. Selon une estimation du ministère, une hausse de 0,5 % de la valeur du point de la fonction publique représente une dépense de l'ordre de 260 millions d'euros pour la fonction publique territoriale.

HAUSSE MODÉRÉE DES TAUX D'INTÉRÊT

Les marchés ne prévoient pas de relèvements significatifs des taux en 2010. La Banque centrale européenne pourrait maintenir son principal taux directeur à 1 % au premier semestre 2010. Selon le consensus des économistes, les taux d'intérêt à 3 mois s'établiraient à 1,87 % en fin d'année 2010 et les obligations publiques à 10 ans à 3,93 %, contre une estimation pour la fin 2009 respectivement à 0,86 % et 3,36 %. Les charges d'intérêt progresseraient ainsi davantage sur la base d'un effet volume que d'un effet prix.

INVESTISSEMENT LOCAL : UNE REPRISE EN 2010

En 2010, l'investissement local retrouverait des évolutions positives, mais dans des proportions moindres que celles attendues généralement en troisième année de mandat municipal. Le plan de relance de l'économie avait pour objectif, à travers la mesure du remboursement anticipé du FCTVA et l'accélération des contrats de projet État-région, de favoriser l'avancement de certains projets qui auraient dû se concrétiser en 2010. Par conséquent, un lissage des investissements sur les années 2009-2010 pourrait s'opérer.

Par ailleurs, 2010, année de la première étape de la réforme de la taxe professionnelle, est source d'inquiétude pour les collectivités locales. Ces dernières pourraient décider de repousser certains programmes d'investissement dans l'attente d'une vision claire de l'évolution de leurs ressources futures. L'investissement serait surtout porté par le bloc communal, premier investisseur local, mais aussi niveau de collectivités locales qui a le plus diminué ses dépenses d'équipement en 2008 et 2009.

La reconduction attendue de la mesure du remboursement anticipé du FCTVA en 2010 renforcerait cet état de fait. Cette disposition bénéficierait en effet prioritairement aux communes puisque la moitié n'a pas encore contracté avec l'État alors même que les départements et les régions l'ont déjà fait à 90 %. L'investissement local pourrait également être porté par le secteur du BTP, comme l'illustre l'enveloppe de 2,3 milliards d'euros de prêts à taux bonifiés mobilisée fin novembre 2009 par les organisations professionnelles de ce secteur.

...ET POUR LES ANNÉES SUIVANTES

RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Le gouvernement qui prévoyait un temps de passer cette réforme en loi de finances rectificative devrait selon toute vraisemblance repousser à 2011 ce chantier particulièrement technique.

Les valeurs locatives servent de base pour le calcul des principaux impôts locaux : taxes foncières, taxe d'habitation et taxe professionnelle. Or, elles n'ont pas été révisées depuis les années 1970, et sont de plus en plus éloignées des réalités. Elles ont tendance à surévaluer les logements HLM et à sous-évaluer les logements anciens, créant donc de fortes inégalités sur les territoires, qui semblent aujourd'hui injustifiées. Plusieurs pistes sont avancées, la première consistant en une révision d'ampleur des valeurs locatives. Cette réforme s'avère lourde à mettre en place et induirait l'instauration d'une compensation pour les communes qui seraient fortement perdantes, ce que l'État exclut pour l'instant. La deuxième piste proposée serait une revalorisation de la valeur locative au fur et à mesure des nouvelles transactions (lors du changement de propriétaire du bien). Cette proposition est d'ores et déjà controversée puisqu'elle créerait un système à deux vitesses.

INVESTISSEMENT : DE NOMBREUX PROJETS À VENIR

Les collectivités locales réalisent plus de 70 % de l'investissement public, elles sont par conséquent associées aux grands programmes nationaux qui vont, au cours des années à venir, peser sur le montant des investissements locaux.

Généralement tous les sept ans, l'État, les conseils régionaux et d'autres collectivités locales préparent des programmes d'actions communs, formalisés par un contrat, afin de favoriser l'aménagement et le développement durable de chaque région. La 5^e génération de **Contrats de projets État-région (CPER)** a débuté en 2007 et s'achèvera en 2013. D'un montant de 29 milliards d'euros (13 milliards d'euros relèvent de l'État, 15 milliards d'euros des régions et 1 milliard d'euros des autres collectivités locales), ils sont centrés autour de trois axes stratégiques conformes aux objectifs des politiques régionales européennes : la compétitivité et l'attractivité des territoires, la dimension environnementale du développement durable et la cohésion sociale et territoriale.

La loi Handicap du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, stipule que les établissements recevant du public (ERP) devront répondre aux exigences d'accessibilité pour tous en 2015. La mise en accessibilité des ERP publics communaux, départementaux et régionaux a été évaluée à 15 milliards d'euros.

Lancé en 2007, **le Grenelle Environnement** a réuni l'État et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Les engagements du Grenelle concernent la réduction de la consommation énergétique du bâti existant, l'établissement de plans climat énergie territoriaux, le développement des transports collectifs en site propre, la réduction des déchets... L'évaluation de l'impact économique, réalisée en juin 2009 par le ministère de l'Équipement, fait état d'une activité générée sur 12 ans de 450 milliards d'euros, financés à hauteur d'environ 170 milliards d'euros par l'État et les collectivités territoriales. ■

Secteur public local

RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : NOUVELLE DONNE FISCALE

L'article 2 du projet de loi de finances pour 2010 qui définit les modalités de suppression de la taxe professionnelle a fait l'objet de modifications lors de sa lecture à l'Assemblée nationale. Au cœur des inquiétudes et des débats, **cette réforme est présentée ici dans sa version provisoire**, avant la prise en compte de l'ensemble des modifications qui interviendront à la suite des discussions parlementaires.

Création de la contribution économique territoriale (CET)

Dès 2010, la taxe professionnelle est supprimée et remplacée notamment par une contribution économique territoriale (CET). Elle sera composée d'une cotisation locale d'activité (CLA) assise essentiellement sur les valeurs foncières des entreprises, et d'une cotisation complémentaire (CC), assise sur la valeur ajoutée. Le taux de la CLA sera déterminé sur chacun des territoires par les collectivités bénéficiaires et soumis aux règles de lien entre les taux.

Dans sa version provisoire, le texte prévoit un taux de CC fixé au niveau national, variant entre 0 % et 1,5 % en fonction du chiffre d'affaires : la taxe ne s'appliquerait pas aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 euros, le taux serait progressif au-delà et plafonné à 1,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros. Dans les faits, les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1,1 million d'euros ne seraient pas imposées compte tenu de l'abattement forfaitaire de 1 000 euros et du plafonnement de la valeur ajoutée à 80 % du chiffre d'affaires dont elles bénéficieraient.

Le produit sera réparti pour le secteur communal en fonction de la valeur ajoutée imposée dans chacune des communes du territoire grâce à un mécanisme de territorialisation de la valeur ajoutée reposant notamment sur les effectifs salariés.

L'ensemble CLA et CC ne pourra excéder 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Problématique autour de l'évolution de ce nouvel impôt

Les perspectives concernant l'évolution de la CLA ne posent pas de

véritable problème car elle repose sur des bases qui existaient pour la taxe professionnelle : les bases assises sur la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière, à l'exception cependant d'un nouvel abattement de 15 % de la valeur locative des établissements industriels. Ces bases représentent 17 % des bases d'imposition de la TP et leur évolution a toujours été supérieure à +3 % ces dernières années (+3,6 % en moyenne annuelle sur les 5 dernières années).

En revanche, l'évolution à venir de la CC est difficile à prévoir. Elle repose sur l'évolution de la valeur ajoutée qui constitue la base d'imposition et sur celle du chiffre d'affaires qui sert à déterminer le taux applicable. La prise en compte de ces deux critères complexifie singulièrement l'analyse. Même si la progression de la valeur ajoutée a été dynamique ces dernières années, bien que souvent inférieure sur exercices comparables à celle des bases « équipements et biens mobiliers », cette seule évolution ne suffit pas à garantir une augmentation du produit issu de la CC, car il faut également tenir compte de celle du chiffre d'affaires.

Le taux plafond appliqué sur les grandes entreprises garantit un produit indexé sur la valeur ajoutée. En revanche, pour les autres entreprises, la variation du chiffre d'affaires pourra inverser ou accentuer l'effet base lié à la valeur ajoutée.

Cette problématique, associée à une volonté confirmée des élus de maintenir un lien fiscal direct entre les territoires et les plus petites entreprises, pourrait aboutir à des adaptations sur les effets induits par la progressivité du taux pour les collectivités locales.

Le chiffre d'affaires (CA) représente le montant des affaires (hors taxe) réalisées par l'entreprise avec des tiers. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.
La valeur ajoutée (VA) est le solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires.

Ressources de compensation

Pour assurer la compensation intégrale de la perte de ressources que représente, pour les collectivités locales, la suppression de la TP, un nouvel impôt est créé et l'État a décidé de transférer certaines ressources complémentaires.

Nouvel impôt

Une fraction de la TP sera remplacée par une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer), principales entreprises bénéficiaires de la suppression de la TP. Les entreprises assujetties à l'Ifer sont principalement les entreprises des transports par voies ferrées, du secteur de l'énergie et des télécommunications.

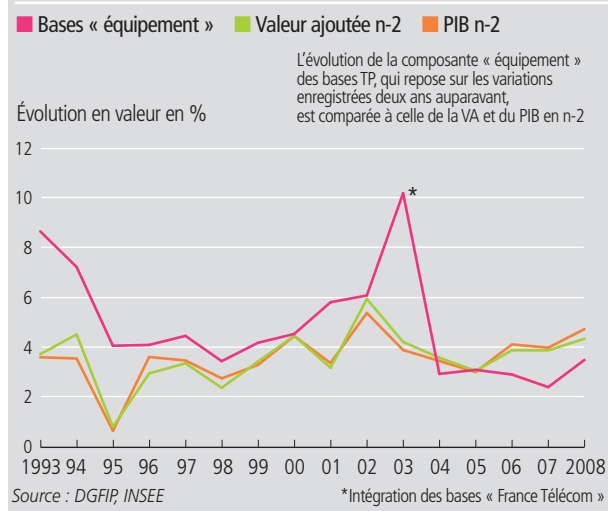
Ressources transférées

L'État transférera également aux collectivités locales certaines de ses propres recettes : le solde des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), une part des frais de gestion de la fiscalité directe locale et enfin la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom). Les collectivités ne disposeront d'aucun pouvoir de taux sur ces recettes.

Des dotations budgétaires compléteront ces ressources transférées.

Sur 28,4 milliards d'euros de TP, les collectivités locales seront compensées à 65 % par des recettes fiscales mais seul 1/5 de l'ensemble des nouvelles ressources sera soumis à un pouvoir de taux des collectivités locales. Cette réduction du pouvoir fiscal est au centre des préoccupations des collectivités locales, tout comme la question du lien entre la production des plus petites entreprises et leur territoire respectif.

ÉVOLUTION DES BASES D'ÉQUIPEMENT, DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DU PIB



En milliards d'euros (valeurs 2008)	Toutes collectivités	
	Avant réforme	Après réforme
Taxe professionnelle	28,4	-
Contribution économique territoriale	-	17,2
Cotisation locale d'activité (CLA)	-	5,8
Cotisation complémentaire (CC)	-	11,4
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	-	1,4
Ressources transférées	-	9,8
Frais de gestion de la fiscalité locale	-	2,2
Solde de DMTO	-	0,4
Solde de TSCA	-	2,7
TASCOM	-	0,6
Dotations budgétaires	-	3,9
TOTAL	28,4	28,4

Source : PLF pour 2010

Répartition des nouvelles ressources

Le projet de loi de finances redéfinit la répartition des ressources fiscales entre les niveaux de collectivités. Mis à part l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer) et les frais de gestion de la fiscalité locale, qui seraient distribués à l'ensemble des collectivités, les impôts locaux feraient l'objet d'une spécialisation partielle. Les régions, dans ce nouveau système, ne percevraient plus aucun produit issu des taxes foncières, mais 25 % de la cotisation complémentaire (CC). Les départements toucheraient une part du produit lié à la taxe sur le foncier bâti, 55 % de la cotisation complémentaire (au lieu de 75 % initialement prévu par le projet de loi de finances), une part des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et une part supplémentaire de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA). Enfin, les communes et les EPCI à fiscalité propre profiteraient du produit issu de la taxe d'habitation, du foncier non bâti et du foncier bâti (hors la part versée aux départements), de la totalité de la cotisation locale d'activité (CLA), de 20 % de la cotisation complémentaire (initialement, les communes et EPCI ne devaient pas en bénéficier), de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) et d'un solde des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Dotations de compensation et fonds national de garantie individuelle

Afin de garantir la neutralité du dispositif, une dotation de compensation sera mise en place dès 2011. Elle sera financée par l'État et bénéficiera aux collectivités qui connaîtraient une perte importante de leurs ressources. Par ailleurs, les collectivités qui seraient avantagées par la réforme viendraient alimenter un fonds national de garantie individuelle des ressources qui permettrait de compenser la baisse de recettes des collectivités perdantes. Les collectivités perdantes seront celles dont le rendement des nouveaux impôts sera inférieur à celui de la TP. De fait, coexisteront trois fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (un pour le niveau communes et EPCI à fiscalité propre, un pour les départements et un pour les régions) pour permettre une péréquation uniquement entre les collectivités d'un même niveau.

RÉFORME TERRITORIALE

En présentant son projet de loi de réforme des collectivités territoriales, fin octobre, le gouvernement s'est engagé dans une refonte de l'organisation administrative territoriale de la France. Les caractéristiques de cette réforme seront précisées lors de la discussion du texte au Parlement et des trois projets de loi d'accompagnement. Elle devrait cependant s'articuler selon quatre axes.

Évolution des règles de la démocratie locale.

Les éléments majeurs en seraient la création, à compter de 2014, d'un conseiller territorial siégeant à la fois au conseil général et au conseil régional, l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct, la modification des règles de composition des conseils communautaires et la limitation du nombre de vice-présidents des EPCI. Les candidats au mandat de conseiller municipal et aux fonctions de délégué communautaire figureront sur une seule et même liste. Les premiers élus sur cette liste siégeront aux deux instances tandis que les autres ne seront membres que du conseil municipal.

Adaptation des structures administratives aux spécificités des territoires.

- Il est ainsi proposé la création de métropoles, nouveau type d'EPCI à fiscalité propre regroupant un ensemble de communes de plus de 450 000 habitants et aux compétences très larges puisqu'elles récupéreraient, de manière obligatoire ou facultative, une partie de celles des départements, des régions et de l'État. Les métropoles bénéficieraient de l'intégralité des taxes directes locales et de la dotation globale de fonctionnement de leurs communes membres.

En fonction du succès rencontré par ce nouveau type d'EPCI, un important transfert de fiscalité pourrait avoir lieu entre villes et métropoles (3,1 milliards si les communautés urbaines actuelles respectant les critères démographiques se transformaient en métropoles). Mais de nouveaux flux financiers pourraient également apparaître entre les régions et départements et les métropoles en cas de transferts de compétences entre ces niveaux de collectivités.

- Plus souples que les métropoles, les pôles métropolitains permettraient le regroupement d'EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de 450 000 habitants, autour d'un EPCI de plus de 200 000 habitants. Ils fonctionneraient comme un syndicat mixte.
- Enfin, la création de communes nouvelles, issues de la fusion de plusieurs communes, est encouragée (notamment par un abondement de 5 % de leur DGF) et les règles de regroupement de départements et de régions sont assouplies.

Achèvement et rationalisation de la couverture du territoire par l'intercommunalité.

Pour l'atteindre en 2014, les préfets devront élaborer, de manière concertée, un schéma départemental de coopération intercommunale en 2010 et 2011, puis le mettre en œuvre en 2012 et 2013.

Répartition des compétences entre collectivités territoriales.

Ce thème sera débattu, en 2010, autour des principes d'exclusivité des compétences des régions et des départements, de désignation de chef de file et d'incitation au conventionnement dans le cadre des compétences partagées et d'encadrement des financements croisés.

Stabilisation de l'épargne et de l'investissement

COMPTE SIMPLIFIÉ DES RÉGIONS (FRANCE ENTIÈRE)

Section de fonctionnement					Financement de l'investissement				
	2008/07 %	2008 Md€	2009/08 %	2009 Md€		2008/07 %	2008 Md€	2009/08 %	2009 Md€
RECETTES COURANTES	+7,0	21,0	+3,5	21,8	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	+3,2	9,2	+1,3	9,3
Recettes fiscales*	+9,9	11,2	+4,6	11,7	MOYENS DE FINANCEMENT	-	9,2	-	9,3
dont produit 3 taxes	+4,6	4,5	+5,4	4,8	Autofinancement	+4,8	5,8	-1,0	5,7
Dotations et participations*	+0,9	8,8	+1,9	9,0	Dotations et subventions	+4,1	1,6	+46,7	2,4
Autres recettes	+37,4	1,0	+5,5	1,1	Autres recettes	+28,7	0,4	+5,6	0,4
DÉPENSES DE GESTION	+8,2	14,7	+5,2	15,5	Flux net de dette (emprunts – remboursements)	-	1,4	-	0,8
Dépenses de personnel	+46,9	2,4	+14,2	2,7	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	+21,3	3,2	-12,1	2,8
Autres dépenses de gestion	+3,1	12,4	+3,4	12,8	Remboursements (hors opérations financières)	+66,4	1,7	+12,9	1,9
ÉPARGNE DE GESTION	+4,4	6,3	-0,3	6,3					
Intérêts de la dette	+23,7	0,6	-6,9	0,5					
ÉPARGNE BRUTE	+2,8	5,8	+0,3	5,8					

* Évolutions à périmètre constant

FISCALITÉ: FAIBLE HAUSSE DES TAUX D'IMPOSITION

En 2009, les bases d'imposition régionales s'accroissent en moyenne de 4,4 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 4,7 % pour la taxe professionnelle.

Les taux d'imposition progressent faiblement avec une moyenne de 0,7 % (après + 1,5 % en 2008), aussi bien pour le taux de foncier bâti que pour celui de la taxe professionnelle. Un quart des régions a décidé d'augmenter sa pression fiscale, les trois quarts restants ayant opté pour une stabilisation.

Le prélèvement opéré par l'État sur le produit de taxe professionnelle au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée s'élève à 330 millions d'euros après 320 en 2008. Ce prélèvement correspond à l'impact des hausses de taux votées depuis 2006 et partiellement depuis 2005, sur les bases des entreprises bénéficiant du plafonnement (autour de 46 % des bases de TP). Le poids de ce prélèvement sur le produit « brut » des taxes directes est de 6,6 %, il est très variable d'une région à l'autre (entre 0 et 12 %).

Compte tenu d'une quasi-stabilisation du versement au titre du plafonnement, le produit « brut » progresse comme le produit « net » du prélèvement, soit 5,4 %. Le produit « net » s'élève à 4,8 milliards d'euros. En intégrant les compensations fiscales, il s'établit à 4,9 milliards d'euros.

Les nouvelles recettes fiscales, 4,5 milliards d'euros, progressent de près de 6 %, une hausse limitée comparée à celle observée en 2008 (+ 20 %) compte tenu d'un moindre transfert de compétences. Ces nouvelles recettes sont composées du produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage.

La TIPP perçue en compensation des transferts de compétences opérés au titre de la loi « Libertés et responsabilités locales » s'élève à 3,2 milliards d'euros, auxquels il convient d'ajouter 655 millions d'euros provenant de la modulation régionale des tarifs.

La taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage progresse au rythme de la masse salariale des entreprises (autour de + 3 %) et atteint 700 millions d'euros.

Les autres recettes fiscales, 2,3 milliards d'euros, reposent essentiellement sur le produit des cartes grises qui s'élève à 2,0 milliards d'euros, en hausse de 1,5 %. Cette hausse modérée résulte d'une baisse des immatriculations (- 4,7 % pour les véhicules neufs sur les neuf premiers mois de l'année) et des hausses de tarifs décidées par un quart des régions.

Au global, les recettes fiscales des régions atteignent 11,7 milliards d'euros en 2009, +4,6 % à périmètre constant.

DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions progresse de 2,0 % en 2009 pour atteindre 5,4 milliards d'euros. La part réservée à la dotation forfaitaire représente un montant de plus de 5,2 milliards d'euros et progresse de 1,7 %.

La dotation de péréquation, 171 millions d'euros alloués aux huit régions éligibles, enregistre une augmentation de 12,2 %.

La dotation générale de décentralisation (DGD) des régions s'élève à 767 millions d'euros (y compris les 277 millions au bénéfice de la collectivité territoriale Corse); ce montant est identique à celui de 2008, son niveau ayant été exceptionnellement gelé en 2009. La DGD formation professionnelle atteint quasiment 1,7 milliard d'euros, en hausse de 2,8 %.

Avec les ressources issues du fonds de modernisation et de développement de l'apprentissage (plus de 400 millions d'euros), les diverses participations reçues (en provenance des familles, de l'État, de l'Europe) et les compensations fiscales qui jouent le rôle de variables d'ajustement pour l'indexation des concours financiers de l'État, l'ensemble des concours de fonctionnement perçus par les régions s'élève à 9,0 milliards d'euros en 2009 et enregistre une progression de 1,9 % à périmètre constant.

DÉPENSES DE GESTION

En 2009, les dépenses de gestion (15,5 milliards d'euros) progressent de 5,2 %, en léger ralentissement par rapport à 2008 (+ 8,2 %).

Les charges de personnel s'élèvent à 2,7 milliards d'euros, en hausse de 14,2 % par rapport à 2008. L'année 2009 marque l'achèvement du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des lycées. Le montant du droit à compensation au titre de ce transfert est de 196 millions d'euros en 2009 et concerne environ 6 000 agents.

Cet effet mis à part, l'évolution des charges de personnel demeure dynamique. Elle résulte à la fois de l'impact des mesures salariales générales et catégorielles et de la progression des effectifs. En forte hausse ces dernières années en raison du transfert des personnels TOS et de la nécessité de recruter des personnels d'encadrement, les effectifs progressent moins vite en 2009. Selon une enquête du Centre national de la fonction publique territoriale, 50 % des régions envisageaient de recruter en 2009, principalement dans les secteurs du bâtiment et patrimoine bâti et des affaires scolaires.

Les « autres dépenses de gestion » regroupent l'ensemble des charges d'activité (lycées, TER, formation professionnelle et apprentissage, etc.) et autres charges à caractère général. En 2009, ces dépenses progressent de 3,4 % et atteignent 12,8 milliards d'euros. Les nouveaux transferts au titre de la loi « Libertés et responsabilités locales » représentent moins de 100 millions d'euros (hors transfert des personnels TOS), et concernent la formation professionnelle et l'apprentissage ainsi que les routes des régions d'outre-mer.

SOLDES D'ÉPARGNE ET INTÉRÊTS DE LA DETTE

En 2009, l'accroissement des recettes courantes (+ 0,7 milliard d'euros, + 3,5 %) ne permet pas de couvrir l'augmentation des dépenses de gestion (+ 0,8 milliard d'euros, + 5,2 %) ce qui génère une très légère baisse de l'épargne de gestion de 0,3 %.

Après quatre années de très fortes hausses (+ 17 % en moyenne annuelle), les charges d'intérêt (514 millions d'euros) enregistrent une diminution en 2009 (- 6,9 %), sous l'effet de la chute

brutale des taux courts observée à partir d'octobre 2008.

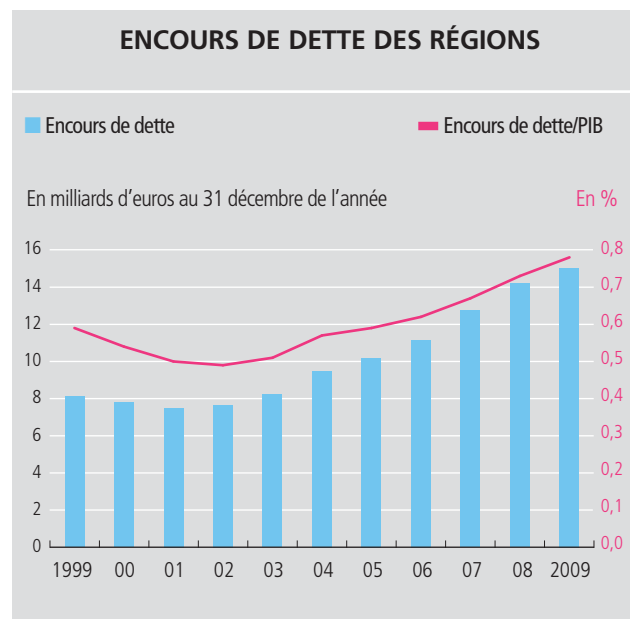
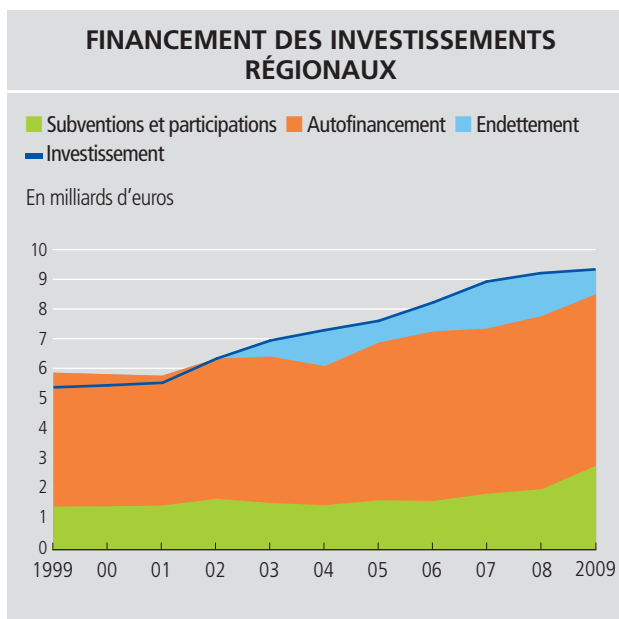
L'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette, se stabilise en 2009 (+ 0,3 %, contre + 2,8 % en 2008) et s'élève à 5,8 milliards d'euros.

INVESTISSEMENT ET SCHEMA DE FINANCEMENT

Le ralentissement des dépenses d'investissement des régions (9,3 milliards d'euros) observé en 2008 se poursuit en 2009. Les dépenses d'investissement progressent de 1,3 %, après 3,2 % en 2008 et 8,6 % en 2007. L'investissement régional reste toutefois l'un des plus dynamique au regard des autres niveaux de collectivités locales. Cet investissement est porté par le plan de relance qui prévoit une accélération des projets État-région et un remboursement anticipé du FCTVA pour les collectivités locales qui s'engagent à réaliser en 2009 un montant d'investissement égal à la moyenne 2004-2007 plus un euro. 23 régions ont signé un engagement avec l'État afin de bénéficier de cette mesure, pour un montant prévisionnel de 9,2 milliards d'euros, soit + 30 % par rapport à la moyenne 2004-2007. Ce niveau doit toutefois être relativisé, les régions ne devant réaliser que la moyenne 2004-2007 de leurs investissements pour bénéficier de la mesure, soit un peu plus de 7,0 milliards d'euros.

Le financement de l'investissement régional s'opère essentiellement par des ressources propres : les ressources d'investissement hors emprunt (2,8 milliards d'euros) et l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement (5,7 milliards d'euros) permettent de couvrir 91 % des dépenses d'investissement. Cette part est plus élevée que les années précédentes (autour de 80 %) compte tenu de l'avance de trésorerie dont bénéficient les régions au titre du remboursement anticipé du FCTVA dû sur les dépenses d'investissement de 2008.

Le flux net de dette, d'un montant de 835 millions d'euros en 2009 (après 1,4 milliard en 2008), fournit le complément avec une contribution aux moyens de financement à hauteur de 9 %. L'encours de dette des régions s'élèvera ainsi à 15,0 milliards d'euros à la fin de l'année. ■



Fort baisse de l'épargne liée au repli des droits de mutation

COMPTE SIMPLIFIÉ DES DÉPARTEMENTS (FRANCE ENTIÈRE HORS PARIS)

Section de fonctionnement					Financement de l'investissement				
	2008/07 %	2008 Md€	2009/08 %	2009 Md€		2008/07 %	2008 Md€	2009/08 %	2009 Md€
RECETTES COURANTES	+3,7	54,9	+1,6	55,8	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	+3,1	14,0	-1,1	13,8
Recettes fiscales*	+5,1	35,7	+2,0	36,3	MOYENS DE FINANCEMENT	-	14,0	-	13,8
<i>dont produit 4 taxes</i>	+4,5	19,5	+9,3	21,3	Autofinancement	-13,3	8,1	-20,3	6,5
Dotations de l'État*	+0,8	12,8	+1,0	13,0	Dotations et subventions	+10,1	2,6	+41,0	3,7
Autres recettes	+8,6	6,5	+0,5	6,5	Autres recettes	+6,3	0,4	+2,0	0,4
DÉPENSES DE GESTION	+7,3	46,4	+5,5	49,0	Flux net de dette (emprunts – remboursements)	-	2,9	-	3,3
Dépenses de personnel	+19,6	9,6	+8,1	10,4	<i>Emprunts nouveaux (hors opérations financières)</i>	+37,4	4,9	+8,9	5,4
Autres dépenses de gestion	+4,6	36,8	+4,8	38,6	<i>Remboursements (hors opérations financières)</i>	-3,0	2,1	+1,0	2,1
ÉPARGNE DE GESTION	-12,7	8,5	-19,4	6,9					
Intérêts de la dette	+11,8	0,8	-8,3	0,7					
ÉPARGNE BRUTE	-14,7	7,7	-20,6	6,1					

* Évolutions à périmètre constant

FISCALITÉ: HAUSSE DE LA FISCALITÉ DIRECTE MAIS FORTE BAISSSE DES DROITS DE MUTATION

Sur l'année 2009, **les bases d'imposition départementales (hors Paris)** progressent de 4,9 % pour la taxe d'habitation, 4,5 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 4,9 % pour la taxe professionnelle.

Près des trois quarts des départements ont augmenté leur pression fiscale en 2009. Au global, **les taux d'imposition départementaux (hors Paris), toutes taxes confondues**, progressent en moyenne de 5,3 % (après + 1,2 % en 2008).

Le prélèvement opéré par l'État depuis 2007 sur le produit de taxe professionnelle pour financer une partie du dégrèvement au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée s'élève à plus de 580 millions d'euros en 2009 (contre 335 millions d'euros en 2008). Les bases plafonnées représentent en moyenne près de 47 % des bases de taxe professionnelle.

Le produit « net » du prélèvement est en hausse de 9,3 % (après + 4,5 % en 2008) et atteint 21,3 milliards d'euros. Le produit perçu, qui inclut les compensations fiscales, s'établit à 21,7 milliards d'euros en 2009.

Les nouvelles recettes fiscales (8,5 milliards d'euros) progressent fortement en 2009 (+ 7,7 %), essentiellement en raison de nouvelles fractions liées aux transferts de compétences. Elles englobent:

- 5,0 milliards d'euros de **taxe intérieure sur les produits pétroliers** (hors Paris) en contrepartie de la décentralisation du RMI et de la généralisation du RSA au 1^{er} juin 2009, et 500 millions d'euros de TIPP pour compenser les transferts de compétences;
- 3,0 milliards d'euros de **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** pour financer les services départementaux d'incendie et de secours et compenser l'essentiel des compétences transférées depuis 2005.

Les autres recettes fiscales s'élèvent à 6,1 milliards d'euros en

2009. En net recul par rapport à 2008 (- 21,8 %), elles subissent la forte baisse **du produit des droits de mutation** (4,9 milliards d'euros, hors Paris) évaluée à - 26 % sur l'ensemble de l'année. Au total, **les recettes fiscales des départements** s'élèvent à 36,3 milliards d'euros en 2009, +2,0 % à périmètre constant.

DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements s'élève à 12,1 milliards d'euros en 2009 (hors Paris et collectivités d'outre-mer à statut particulier), en hausse de 2,0 %. Elle est composée d'une dotation forfaitaire (7,9 milliards d'euros, + 2,2 %), d'une dotation de compensation (2,8 milliards d'euros, + 0,8 %) et de dotations de péréquation (1,3 milliard d'euros, dont 569 millions pour la dotation de péréquation urbaine à laquelle 30 départements sont éligibles et 770 millions pour les 64 départements bénéficiaires de la dotation de fonctionnement minimale). Avec les autres concours de l'État, notamment la dotation générale de décentralisation et les compensations fiscales qui jouent le rôle de variables d'ajustement pour l'indexation des concours financiers de l'État, **l'ensemble des dotations de fonctionnement** s'élève à 13,0 milliards d'euros en 2009, en hausse de 1,0 % à champ constant.

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2009, **les autres recettes de fonctionnement**, 6,5 milliards d'euros, se stabilisent (+ 0,5 %), en raison d'une baisse des fonds versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Les recettes de la Caisse ont été affectées par la crise, et ont dû être révisées à la baisse. Ces fonds s'élèvent en 2009 à 2,1 milliards d'euros, dont 1,5 milliard d'euros (hors Paris) au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), 0,5 milliard d'euros au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et 60 millions d'euros pour les Maisons départementales

des personnes handicapées (MDPH). Par ailleurs, les conseils généraux continuent de bénéficier du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) doté de 500 millions d'euros.

DÉPENSES DE GESTION

Les dépenses de gestion, 49,0 milliards d'euros en 2009, progressent de manière encore soutenue, mais ralentissent légèrement (+ 5,5 %, après + 7,3 % en 2008).

Les charges de personnel, 10,4 milliards d'euros, progressent de 8,1 % en 2009 en lien avec la poursuite des transferts de personnels :

- 2009 marque l'achèvement du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) des collèges, avec un droit à compensation de 190 millions d'euros ;
- le transfert des personnels des directions départementales de l'Équipement (DDE) se poursuit (90 millions d'euros) ;
- enfin, s'ajoutent les effets du transfert des personnels des préfectures et des affaires sociales en charge du RMI (20 millions d'euros de droit à compensation).

En dehors de l'effet des transferts, la masse salariale demeure dynamique en raison des mesures salariales générales et catégorielles et de la hausse des effectifs. Selon une enquête du Centre national de la fonction publique territoriale, 62 % des conseils généraux envisageaient de recruter en 2009, notamment dans le secteur de l'action sociale.

Au sein des **autres dépenses de gestion** (38,6 milliards, + 4,8 % en 2009), **les transferts versés** par les départements s'élèvent à 32 milliards d'euros, en hausse d'environ 5 %. Les dépenses d'action sociale, principaux transferts des départements, donnent le rythme de la progression. Les dépenses au titre du RMI repartent à la hausse, en lien avec une augmentation du nombre de bénéficiaires, mais surtout avec la généralisation du RSA en milieu d'année qui se substitue au RMI et englobe les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (API) prise en charge jusqu'à présent par l'État (coût net estimé de la mise en place du RSA : 322 millions d'euros en mi-année). Les dépenses au titre de l'APA commencent à décélérer avec une progression de l'ordre de 4 % et les dépenses liées à la Prestation de compensation du handicap (PCH) excèdent dorénavant la recette CNSA associée.

SOLDES D'ÉPARGNE ET INTÉRÊTS DE LA DETTE

Alors que les dépenses de gestion conservent un rythme de croissance élevé (+ 2,5 milliards d'euros, + 5,5 %), les recettes courantes ralentissent fortement (+ 0,9 milliard d'euros, + 1,6 %), provoquant un net recul de **l'épargne de gestion** (- 19,4 %) qui s'établit à 6,9 milliards d'euros.

Pour la première fois depuis 2005, **les charges d'intérêt** (726 millions d'euros) se replient fortement (- 8,3 %, après + 11,8 % en 2008), en lien notamment avec la chute des taux courts sur les marchés intervenue à partir d'octobre 2008.

L'épargne brute des départements, 6,1 milliards d'euros, se réduit de 20,6 %, accentuant la tendance à la baisse observée depuis 2007.

INVESTISSEMENT ET SCHEMA DE FINANCEMENT

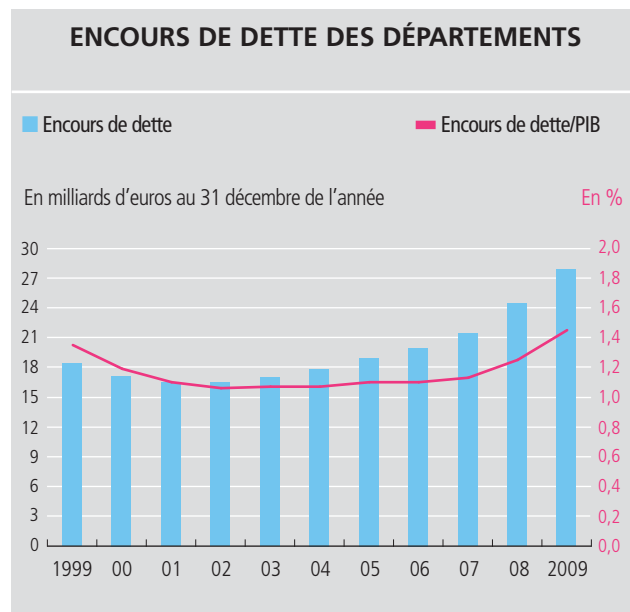
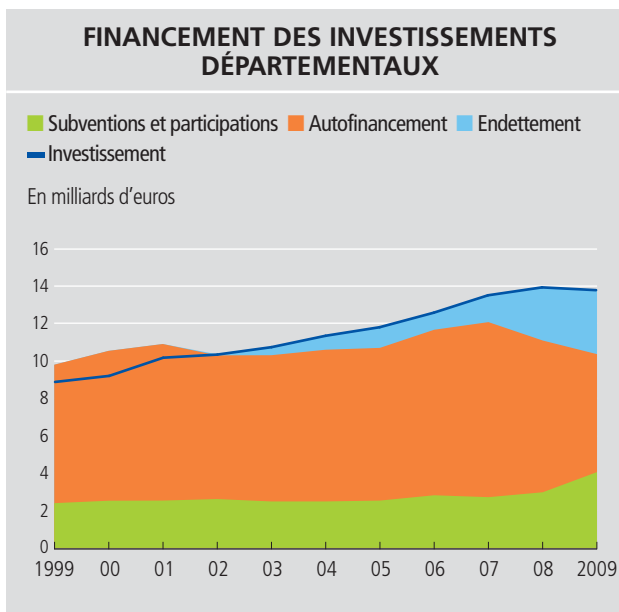
En 2009, **les dépenses d'investissement hors dette** des départements diminuent de 1,1 % (après + 3,1 % en 2008), et s'élèvent à 13,8 milliards d'euros. Ce léger repli trouve sa cause principale dans la baisse continue de l'épargne depuis trois ans.

La quasi-totalité des départements (90) a signé une convention avec l'État afin de bénéficier de la mesure du remboursement anticipé du FCTVA. Ils se sont engagés pour un montant prévisionnel de 14,0 milliards d'euros, + 28 % par rapport à la moyenne 2004-2007. Ce niveau doit toutefois être relativisé, les départements ne devant réaliser que la moyenne 2004-2007 de leurs investissements pour bénéficier de la mesure, soit près de 11 milliards d'euros.

Les ressources propres d'investissement – FCTVA et dotations d'équipement – et l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement permettent de couvrir 76 % de l'investissement départemental. Cette part est en baisse alors même que les départements disposent d'une avance de trésorerie au titre du versement anticipé du FCTVA dû sur les dépenses d'investissement de 2008.

Ces ressources sont complétées par **un flux net de dette** de 3,3 milliards d'euros (après 2,9 milliards d'euros en 2008).

L'encours de dette des départements s'élèvera ainsi à 27,7 milliards d'euros à la fin de l'année 2009. ■



Baisse modérée de l'investissement en deuxième année de mandat

COMPTE SIMPLIFIÉ DES COMMUNES (FRANCE ENTIÈRE)				
Section de fonctionnement		Financement de l'investissement		
	2008/07 %	2008 Md€	2009/08 %	2009 Md€
RECETTES COURANTES	+1,7	70,8	+2,2	72,4
Recettes fiscales* (**)	+2,1	42,3	+3,0	43,2
dont produit 4 taxes	+3,7	26,9	+5,9	28,5
Dotations de l'État	+0,9	17,6	+0,2	17,9
Autres recettes	+1,6	11,0	+2,7	11,3
DÉPENSES DE GESTION	+3,3	58,4	+2,9	60,1
Dépenses de personnel	+2,8	31,2	+2,7	32,1
Autres dépenses de gestion	+3,9	27,2	+3,1	28,0
ÉPARGNE DE GESTION	-5,2	12,4	-0,8	12,3
Intérêts de la dette	+5,5	2,4	-5,7	2,3
ÉPARGNE BRUTE	-7,5	10,0	+0,4	10,0
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	-7,5	23,4	-3,1	22,7
MOYENS DE FINANCEMENT	-	23,4	-	22,7
Autofinancement	-6,7	10,1	-12,3	8,9
Dotations et subventions	-1,4	7,9	+25,4	9,9
Autres recettes	-15,0	3,7	+3,7	3,8
Flux net de dette (emprunts – remboursements)	-	1,7	-	0,0
Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	-4,5	7,0	-19,1	5,7
Remboursements (hors opérations financières)	+1,1	5,3	+5,2	5,6

* Évolutions à périmètre constant

(**) Y compris les reversements fiscaux des groupements à TPU vers les communes

HAUSSE SOUTENUE DU PRODUIT 4 TAXES

Le produit des quatre taxes directes locales s'élève à 28,5 milliards d'euros en 2009 et enregistre une progression de 5,9 % par rapport à 2008. Il bénéficie de taux d'imposition plus élevés qu'en 2008, et de bases fiscales dynamiques.

Les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le produit pèse pour plus de 80 % dans l'ensemble de la fiscalité directe communale, progressent respectivement de 4,8 % et 4,4 %. Le produit de taxe professionnelle progresse légèrement en 2009, comme en 2008, l'évolution des taux et des bases d'imposition compensant les nouveaux passages en taxe professionnelle unique –TPU– (627 communes supplémentaires, après 487 en 2008).

Le produit perçu, qui englobe les compensations d'exonérations fiscales et les reversements de fiscalité en provenance des groupements intercommunaux (environ 8,7 milliards d'euros), s'élève à 38,1 milliards d'euros en 2009.

Les autres recettes fiscales (5,1 milliards d'euros) se contractent fortement en 2009 (- 9,7 %) en raison :

- de la forte diminution du produit des droits de mutation (1,6 milliard d'euros en 2009). L'évolution des droits de mutation constatée sur les dix premiers mois de l'année enregistre une baisse de 30 % par rapport aux mêmes mois de 2008. Sur l'ensemble de l'année, la baisse pourrait atteindre 26,0 %.
- d'une légère baisse du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) revenant aux communes (près de 1,2 milliard d'euros en 2009) en raison de nouveaux transferts de compétences en matière d'élimination des déchets ménagers vers les structures intercommunales. Hors effet des modifications de périmètre, la TEOM demeure dynamique, portée par des bases d'imposition soutenues.

Les recettes fiscales des communes s'élèvent à 43,2 milliards d'euros en 2009 (+ 3,0 % à périmètre constant).

DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de financement (DGF) des communes s'élève à près de 16,7 milliards d'euros en 2009 et enregistre une progression de 1,6 %.

La dotation forfaitaire (14,1 milliards d'euros) rassemble 85 % de l'ensemble de la DGF versée aux communes. Elle comporte :

- une dotation de base qui varie en 2009 entre 64,17 et 128,35 euros par habitant en fonction de la taille des communes. Elle représente un montant de 6,6 milliards d'euros et est indexée sur une évolution de 1,3 %. En tenant compte, notamment, des recensements complémentaires qui ont généré un supplément de 141 millions d'euros, elle est en hausse de 4,0 % ;
- une dotation superficie, en hausse de 2,0 %, calculée en 2009 sur la base de 3,21 euros par hectare (5,35 euros en zone de montagne) pour un montant de 222 millions d'euros ;
- une dotation de compensation qui progresse au niveau de chaque commune de 0,8 %, mais dont le montant global, près de 2,1 milliards d'euros en 2009, diminue sous l'effet de l'essor du régime de la taxe professionnelle unique, la compensation « part salaires » étant dans ce cas versée au groupement ;
- un complément de garantie, exceptionnellement écarté de 2 %, dont le montant s'élève à 5,2 milliards d'euros, en baisse de 2,0 % ;
- et une dotation « cœur de parc naturel national » créée par la loi de finances pour 2007, qui bénéficie à 177 communes (3 millions d'euros en 2009, + 1,3 %).

Les dotations de péréquation s'élèvent au global à 2,6 milliards en 2009. Ce montant est réparti entre la dotation de solidarité urbaine (près de 1,2 milliard d'euros, + 6,4 %), la dotation de solidarité rurale (757 millions d'euros, +6,4 %) et la dotation nationale de péréquation (699 millions, +1,8 %). Avec les autres concours de l'État (notamment la dotation spéciale instituteurs, la dotation élu local, la dotation générale

de décentralisation) et les compensations fiscales (- 18 %) qui jouent le rôle de variables d'ajustement pour l'indexation des concours financiers versés par l'État, **l'ensemble des dotations de fonctionnement** des communes atteint 17,9 milliards d'euros en 2009, en hausse de 0,2 % à périmètre constant.

DÉPENSES DE GESTION

Les dépenses de gestion des communes, composées à 53 % de frais de personnel, progressent en 2009 de 2,9 % (contre + 3,3 % en 2008) et atteignent 60,1 milliards d'euros.

Les frais de personnel (32,1 milliards d'euros) enregistrent une croissance similaire à celle de 2008 (+ 2,7 %, contre + 2,8 % en 2008), en lien avec les revalorisations salariales de l'année, qui produisent une augmentation de la masse salariale de 0,6 %, les revalorisations catégorielles, l'avancée des carrières et la hausse plus modérée des effectifs liée en partie à un effet de mutualisation des personnels entre les communes et les groupements.

Les autres dépenses de gestion (28,0 milliards d'euros) sont légèrement moins dynamiques qu'en 2008 (+ 3,1 %, contre + 3,9 %). Elles sont composées d'achats et de charges externes, et d'autres charges de gestion courante comme les subventions versées ou les contingents et participations.

La progression du poste « achats et charges externes » (à l'origine de 63 % de la hausse des autres dépenses de gestion), sensible à l'évolution des prix en raison de sa nature (prestations de services, achat de matériel et de fournitures...), ralentit en 2009 notamment sous l'effet d'une baisse des prix des combustibles et carburants et d'une stabilisation des prix de l'électricité et des produits alimentaires, observée sur les huit premiers mois de 2009.

SOLDES D'ÉPARGNE ET INTÉRÊTS DE LA DETTE

En 2009, les recettes courantes progressent plus faiblement (+ 2,2 %) que les dépenses de gestion (+ 2,9 %), entraînant une légère baisse de **l'épargne de gestion** (12,3 milliards d'euros, - 0,8 %).

En raison de la baisse **des charges d'intérêt** (- 5,7 %, après + 5,5 % en 2008), en lien avec la chute des taux d'intérêt à partir d'octobre 2008, **l'épargne brute** se stabilise à 10,0 milliards d'euros en 2009 (+ 0,4 %, après - 7,5 % en 2008).

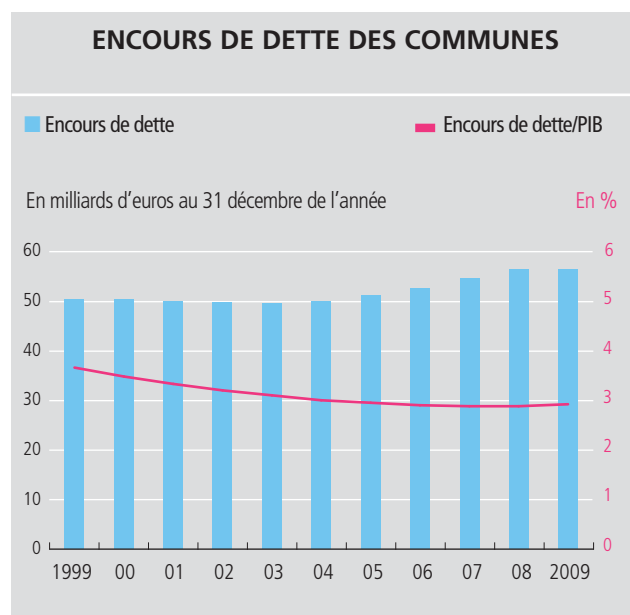
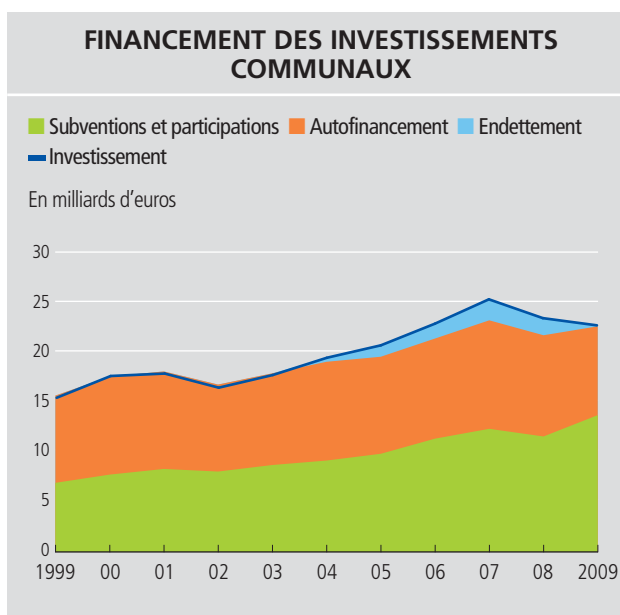
INVESTISSEMENT ET SCHÉMA DE FINANCEMENT

Conformément au schéma traditionnel du cycle électoral qui veut que les dépenses d'investissement (hors dette) des communes enregistrent une diminution en deuxième année de mandat, l'année 2009 est marquée par une baisse des investissements communaux. Cependant **le repli de l'investissement** (22,7 milliards d'euros, - 3,1 %) demeure limité cette année et n'atteint pas le niveau de 2008 (- 7,5 %), alors même que la baisse de la deuxième année est généralement plus soutenue. Ce léger décalage avec le modèle classique résulte essentiellement de l'impact du plan de relance et du succès de la mesure du remboursement anticipé du FCTVA.

Avec 17 183 signataires, près de la moitié des communes ont signé une « convention FCTVA » avec l'État. Elles se sont engagées à réaliser 25,1 milliards d'euros d'investissements (hors dette) en 2009, soit 78 % de plus que la moyenne 2004-2007. Ce montant n'est cependant que prévisionnel, les communes signataires ne doivent dans les faits réaliser que 14 milliards d'euros d'investissement pour bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA.

Les recettes propres d'investissement des communes (13,7 milliards d'euros), composées notamment du FCTVA et des subventions versées par les autres collectivités locales, bénéficient cette année d'une recette supplémentaire correspondant au versement anticipé du FCTVA dû sur les dépenses d'investissement de 2008 des communes signataires. Les communes, à la faveur de cette avance de trésorerie exceptionnelle, d'une épargne stable et d'un investissement en baisse, n'ont pas recours à l'endettement en 2009. Cette année leur permet de consolider leurs marges de manœuvre afin d'entamer ce nouveau mandat riche en perspectives d'investissements, que ce soit dans le domaine de l'environnement (avec le Grenelle), de l'urbanisme (avec le programme national de rénovation urbaine) ou du handicap avec la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

L'encours de dette des communes est donc stable à 56,2 milliards d'euros à la fin de l'année 2009. ■



Groupements à fiscalité propre

Hausse de l'épargne, baisse de l'investissement

COMPTES SIMPLIFIÉS DES GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE									
Section de fonctionnement					Financement de l'investissement				
	2008/07 %	2008 Md€	2009/08 %	2009 Md€		2008/07 %	2008 Md€	2009/08 %	2009 Md€
RECETTES COURANTES	+ 4,3	27,8	+ 5,1	29,3	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	- 0,4	7,9	- 3,0	7,7
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 5,7	19,2	+ 6,7	20,5	MOYENS DE FINANCEMENT	-	7,9	-	7,7
Recettes fiscales	+ 4,7	18,4	+ 6,7	19,6	Autofinancement	- 2,4	3,5	+ 3,5	3,7
<i>dont produit 4 taxes</i>	+ 4,7	13,5	+ 8,2	14,7	Dotations et subventions	+ 11,9	2,4	+ 12,1	2,7
Dotation globale de fonctionnement	+ 2,3	6,4	+ 2,1	6,6	Autres recettes	- 7,1	0,6	+ 4,9	0,7
Autres recettes	+ 5,8	3,0	+ 2,2	3,1	Flux net de dette (emprunts – remboursements)	-	1,3	-	0,9
DÉPENSES DE GESTION	+ 4,4	23,4	+ 5,5	24,7	<i>Emprunts nouveaux (hors opérations financières)</i>	- 3,5	2,9	- 12,7	2,5
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 6,4	14,7	+ 7,8	15,9	<i>Remboursements (hors opérations financières)</i>	+ 3,0	1,6	+ 5,8	1,7
Dépenses de personnel	+ 8,0	4,7	+ 7,8	5,0					
Autres dépenses de gestion	+ 3,6	18,7	+ 4,9	19,6					
ÉPARGNE DE GESTION	+ 3,4	4,4	+ 3,3	4,6					
Intérêts de la dette	+ 13,0	0,6	- 1,5	0,6					
ÉPARGNE BRUTE	+ 2,0	3,8	+ 4,1	3,9					

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EPCI

Au 1^{er} janvier 2009, le nombre de groupements à fiscalité propre a augmenté de 18 unités par rapport à 2008 et s'élève à 2601. 34 166 communes appartiennent à un groupement à fiscalité propre, soit 530 de plus qu'en 2008. La population regroupée passe de 54,6 millions d'habitants à 56,4 millions, une hausse plus importante que celle observée en 2008 (+ 1,8 million contre + 0,4 million en 2008). Cette hausse est surtout le fait des groupements sous le régime de la taxe professionnelle unique (TPU). Les budgets intercommunaux bénéficient donc encore d'un accroissement du nombre de structures qui impacte les taux d'évolution des recettes et des dépenses.

Les dépenses des groupements à fiscalité propre (hors dette et hors reversements fiscaux) progressent de près de 4 % en 2009, et s'élèvent à plus de 24 milliards d'euros.

RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales progressent de 6,7 % et atteignent 19,6 milliards d'euros en 2009. Elles proviennent essentiellement du produit de la fiscalité directe (14,7 milliards d'euros) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (environ 4,0 milliards d'euros).

Le produit de la fiscalité directe s'accroît de 8,2 % en 2009. Il repose presque exclusivement (à plus de 90 %) sur le produit de la taxe professionnelle (13,5 milliards d'euros après prélèvement d'environ 150 millions d'euros au titre du dégrèvement pour plafonnement à la valeur ajoutée) et bénéficie ainsi de la progression très soutenue des bases d'imposition de la taxe professionnelle en 2009 et des nouveaux passages sous le régime de la taxe professionnelle unique.

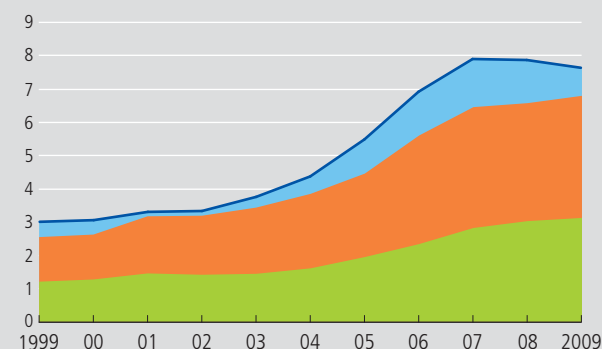
DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements à fiscalité propre comprend **une dotation de compensation** qui progresse de 2,7 % et représente 4,1 milliards d'euros en 2009 et **une dotation d'intercommunalité** qui atteint 2,4 milliards d'euros, en hausse de 4,3 % par rapport à 2008.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DES GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE

■ Subventions et participations ■ Autofinancement ■ Endettement
— Investissement

En milliards d'euros



DÉPENSES DE GESTION

En 2009, les reversements fiscaux à destination des communes sont évalués à 8,7 milliards d'euros. Hors ces reversements, **les dépenses de gestion des groupements à fiscalité propre** progressent de 7,8 % et atteignent 15,9 milliards d'euros.

Les charges de personnel s'accroissent en 2009 à un rythme proche de celui de 2008 (+ 7,8 %, après + 8,0 %) pour atteindre 5,0 milliards d'euros.

Les autres dépenses de gestion hors reversements fiscaux progressent de 7,8 % en 2009 et atteignent 10,9 milliards d'euros (19,6 milliards d'euros y compris les reversements). Elles reflètent l'accroissement plus important du nombre de groupements en 2009, comparé à 2008.

SOLDES D'ÉPARGNE ET INTÉRÊTS DE LA DETTE

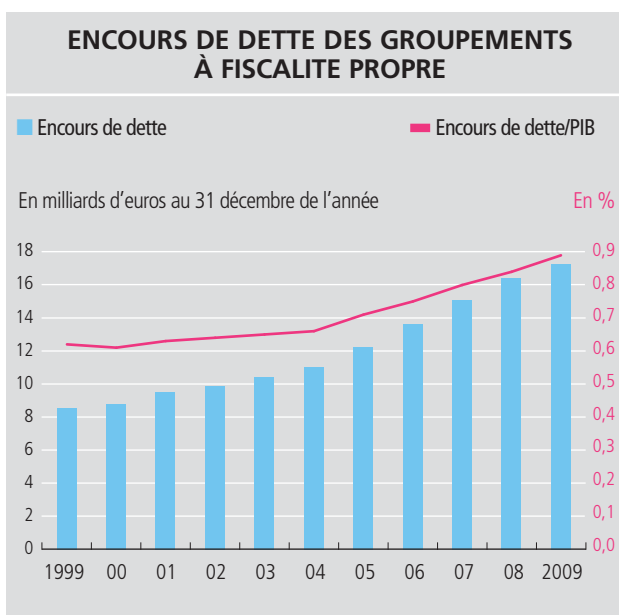
L'épargne de gestion (4,6 milliards d'euros) progresse de 3,3 %, les recettes courantes progressant à un rythme proche de celui des dépenses de gestion. **Les charges d'intérêt** (environ 630 millions d'euros) diminuent légèrement de 1,5 % après des hausses très importantes ces trois dernières années. **L'épargne brute** atteint 3,9 milliards d'euros, en hausse de + 4,1 %.

INVESTISSEMENT ET SCHÉMA DE FINANCEMENT

Après une stabilisation en 2008, **les dépenses d'investissement** diminuent de 3,0 % en 2009 et représentent un montant de 7,7 milliards d'euros.

Compte tenu du régime spécifique dont bénéficient les communautés de communes et les communautés d'agglomération en matière de remboursement du FCTVA (en année n), la mesure phare du plan de relance ne concerne que marginalement les groupements à fiscalité propre (9 communautés urbaines et 2 syndicats d'agglomération nouvelle).

Les ressources propres d'investissement et l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement permettent de couvrir 89 % des dépenses d'investissement des groupements. Ces moyens de financement sont complétés par un recours à l'endettement à hauteur de 0,9 milliard d'euros en 2009. **L'encours de dette** des groupements à fiscalité propre s'élève ainsi à 17,2 milliards d'euros à la fin de l'année 2009. ■



Version provisoire

SYNDICATS

Au 1^{er} janvier 2009, le nombre de syndicats s'établit à 15 688 unités, dont 11 179 syndicats intercommunaux à vocation unique (Sivu), 1 445 à vocation multiple (Sivom) et 3 064 syndicats mixtes (ouverts et fermés). À l'inverse des syndicats mixtes, les Sivu et les Sivom voient leur nombre diminuer, reflet de la création et de l'extension des compétences des groupements à fiscalité propre.

Taille et structure des budgets

Les dépenses réelles des syndicats (hors remboursement de dette) atteignent près de 16 milliards d'euros en 2009 portées essentiellement par les syndicats compétents en matière d'eau et d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers, de transports de personnes et de production et distribution d'énergie.

La part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales est très variable selon l'activité, elle s'échelonne entre 82 % pour les syndicats compétents en matière de production et distribution d'énergie et 6 % pour ceux ayant comme objet le ramassage scolaire.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des syndicats s'élèvent à près de 9 milliards d'euros en 2009. Elles sont composées principalement :

- des achats et charges externes (près de 4,5 milliards d'euros) qui constituent la moitié des dépenses de gestion. Ils comprennent essentiellement les achats de matières premières et les prestations de services extérieurs ;
 - des dépenses de personnel (1,8 milliard d'euros) qui représentent 20 % des dépenses de fonctionnement ;
 - des charges d'intérêt (plus de 550 millions d'euros) qui enregistrent une baisse en 2009 sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.
- Les autres dépenses de gestion incluent pour une large part les subventions versées et s'élèvent à plus de 2,0 milliards d'euros.

Les recettes courantes des syndicats s'élèvent à près de 12 milliards d'euros en 2009. Elles sont alimentées principalement :

- à hauteur de 40 % par des dotations et participations (provenant essentiellement des communes, des groupements à fiscalité propre et des départements) ;
- pour plus d'un tiers par le produit des ventes et prestations de services auprès des usagers ;
- pour une part plus faible (environ 15 %), du produit de la fiscalité directe ou indirecte (essentiellement le versement transport, la taxe d'endettement des ordures ménagères et la taxe sur l'électricité).

Investissement et moyens de financement

Les dépenses d'investissement des syndicats se stabilisent en 2009 autour de 6,8 milliards d'euros. Les syndicats bénéficient de la mesure du remboursement anticipé du FCTVA. Ils sont 1 723 à avoir signé une convention avec l'État pour un montant de dépenses d'investissement prévisionnel de 2,6 milliards d'euros, soit une hausse de 165 % par rapport à la moyenne 2004-2007. Ce niveau doit toutefois être relativisé, les syndicats ne devant réaliser que la moyenne 2004-2007 de leurs investissements pour bénéficier de la mesure, soit moins de 1,0 milliard d'euros.

Les ressources propres d'investissement et l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement permettent de couvrir plus de 90 % des dépenses d'investissement. Ces ressources sont complétées par un recours à l'endettement pour un peu moins de 600 millions d'euros.

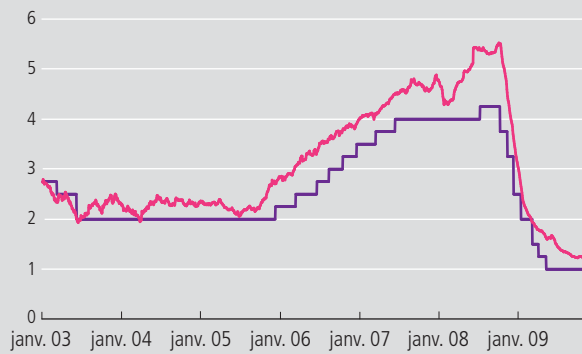
Marchés financiers

Taux courts, taux longs

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

■ Euribor 12 mois
■ Taux directeur BCE

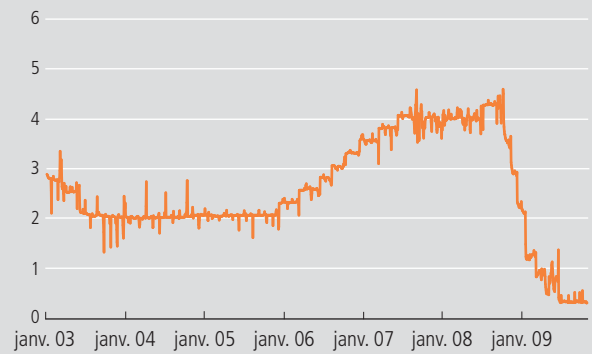
En %



TAUX AU JOUR LE JOUR SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

■ Eonia

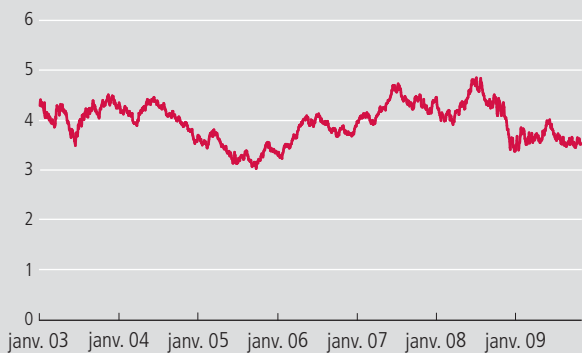
En %



TAUX DU MARCHÉ OBLIGATAIRE

■ TEC 10

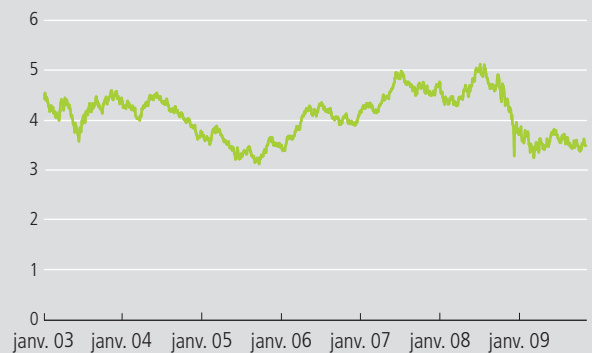
En %



TAUX DE SWAP SUR LE MARCHÉ OBLIGATAIRE

■ CMS 10 ans

En %



Compte simplifié des collectivités locales

Tableau d'équilibre sur dix ans

En milliards d'euros courants	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Section de fonctionnement											
RECETTES COURANTES	115,9	120,3	122,9	131,6	137,7	148,3	157,0	166,4	174,2	179,6	184,3
Recettes fiscales	72,0	74,6	74,7	79,2	83,4	83,5	90,7	97,0	103,4	106,7	110,4
<i>dont produit 4 taxes</i>	48,7	49,5	48,7	49,5	51,3	53,5	56,9	60,3	62,2	64,8	69,8
Dotations de l'État	25,0	24,4	28,1	30,5	31,2	41,6	41,8	42,9	43,6	45,0	45,8
Autres recettes	18,9	21,3	20,2	21,8	23,2	23,2	24,5	26,5	27,1	27,9	28,2
DÉPENSES DE GESTION (1)	81,4	83,8	87,4	96,1	101,7	112,2	118,8	125,9	133,5	140,5	147,0
Dépenses de personnel	31,0	32,5	34,5	36,5	38,1	39,8	41,6	44,0	47,8	51,4	53,9
Achats de biens et de services	27,2	29,1	29,1	31,8	33,8	35,8	38,1	40,3	41,4	43,1	44,8
Transferts versés et autres dépenses de gestion	23,2	22,2	23,8	27,7	29,9	36,6	39,1	41,6	44,4	45,9	48,3
ÉPARGNE DE GESTION	34,5	36,6	35,5	35,6	36,0	36,1	38,2	40,4	40,6	39,1	37,3
Intérêts de la dette (2)	6,0	5,8	5,8	5,2	4,7	4,4	4,3	4,7	5,1	5,6	5,3
ÉPARGNE BRUTE	28,6	30,8	29,7	30,3	31,2	31,7	33,9	35,8	35,5	33,5	32,1
Financement de l'investissement											
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (3)	32,0	36,2	36,2	36,3	38,9	42,7	45,9	48,7	53,5	52,3	50,9
MOYENS DE FINANCEMENT	32,0	36,2	36,2	36,3	38,9	42,7	45,9	48,7	53,5	52,3	50,9
Autofinancement	27,0	30,0	29,5	28,2	29,3	31,4	33,1	34,5	36,8	33,5	30,3
Dotations d'investissement	5,7	6,1	6,6	6,2	6,3	6,6	7,2	7,2	7,7	8,5	12,9
Autres recettes	1,3	1,5	1,6	2,0	2,1	2,2	1,7	2,2	2,4	2,5	2,6
Flux net de dette (emprunts – remboursements)	- 1,9	- 1,4	- 1,4	- 0,1	1,3	2,5	4,0	4,8	6,5	7,7	5,1
<i>Emprunts nouveaux (hors opérations financières)</i>	10,2	11,0	11,2	12,8	14,3	15,7	17,5	18,5	19,6	21,6	19,8
<i>Remboursements (hors opérations financières)</i>	12,1	12,4	12,6	12,9	13,0	13,1	13,6	13,7	13,1	13,8	14,7
Dépenses totales (hors remboursement de la dette)											
TOTAL (1+2+3)	119,4	125,8	129,4	137,6	145,4	159,4	169,0	179,3	192,1	198,4	203,2
Encours de dette au 1^{er} janvier											
TOTAL	105,0	103,0	101,6	100,2	100,1	101,4	103,9	107,9	112,7	119,3	127,0
Références											
Produit intérieur brut (PIB)	1 368	1 441	1 497	1 549	1 595	1 660	1 726	1 806	1 895	1 950	1 928
Évolution du PIB en volume	3,3 %	3,9 %	1,9 %	1,0 %	1,1 %	2,5 %	1,9 %	2,2 %	2,3 %	0,3 %	- 2,2 %
Évolution du déflateur du PIB	0,0 %	1,4 %	2,0 %	2,4 %	1,9 %	1,6 %	2,0 %	2,4 %	2,5 %	2,5 %	1,1 %

Banque pour l'économie locale

Collectivités locales / Santé et médico-social / Logement social

www.dexia-creditlocal.fr



Le site d'information et de services de Dexia Crédit Local met à la disposition des collectivités locales, des établissements de santé et du secteur médico-social, des bailleurs sociaux, des acteurs du développement local et social :

- des services de gestion d'encours et des outils de simulation,
- l'actualité des marchés financiers et des études d'experts,
- des flux quotidiens d'informations ciblées.